



Bulletin Officiel

N° 4588 Mercredi 23 Avril 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 2-3

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION
DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES 4-5

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

INDUSTRIE CHIMIQUE DU FLUOR – ICF - AGO - 6

ASTREE – AGO - 7

ALKIMIA – AGO - 8

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT – AGO - 9

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF – AGO - 10

STAR ASSURANCES – AGO - 11

PROJET DE RESOLUTIONS

STAR ASSURANCES – AGO - 12-13

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE LEASING 14

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ESSOUKNA 15

TELNET HOLDING 16-17

POULINA GROUP HOLDING 18-21

SYPHAX AIRLINES 22-23

AUGMENTATION DE CAPITAL

SERVICOM 24-27

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 » 28-31

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 » 32-37

COURBE DES TAUX

38

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

39-40

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE
DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ TAWASOL GROUP HOLDING « TGH »

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIÉTÉS & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013

- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES – ASTREE -

ANNEXE IV

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31/12/2013

- FCP MAXULA
- FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE
- FCP INDICE MAXULA

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2013, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2014.

- Suite -

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

COMMUNIQUE DU CMF

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion
des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية

الصناعات الكيماوية للفليور

المقر الإجتماعي : 4 مكرر ، نهج أمين العباسي 1002 تونس البلفدار

إن مجلس إدارة شركة الصناعات الكيماوية للفليور قرّر دعوة المساهمين إلى الحضور يوم الخميس 8 ماي 2014 على الساعة العاشرة صباحا بنزل الشراتون (الهيلتون) للجلسة العامة العادية وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي :

- تلاوة تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة العادية للسنة المالية 2013
- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2013
- المصادقة على الموازنة وقائمة النتائج المختومة بتاريخ 31.12.2013
- تبويب الحاصل السنوي للسنة المالية 2013
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن السنة المالية 2013
- تحديد منحة الحضور لسنة 2014

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha - 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances - ASTREE – informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, se tiendra le Mardi 13 mai 2014 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheïreddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2013.
- 2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2013.
- 3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2013.
- 7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
- 8) Renouvellement des mandats des Administrateurs.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social :11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 08 Mai 2014 à 10 heures à l'**Hotel Les Berges du Lac**, à l'**Assemblée Générale Ordinaire** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2013
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2013 du Groupe ALKIMIA
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
- 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2013

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un 'POUVOIR' soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Ordinaire** se tiendra **le vendredi 02 mai 2014, à 17h30** au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2013 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2014 ;
- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2014 ;
- Questions diverses.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La société Placements de Tunisie SICAF porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 14 Mai 2014 à 10 heures à « L'HÔTEL AFRICA » - 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2013 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 et approbation des opérations réglementées y mentionnées;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2013 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats 2013 ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

STAR ASSURANCES

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

La société STAR ASSURANCES, porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **mercredi 14 mai 2014 à 9h 30** à l'hôtel Acropole Les Berges du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2013.
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2013 et approbation des conventions,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2013,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2013,
- Ratification de la cooptation d'administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux administrateurs,
- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- Renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes pour les exercices 2014, 2015 et 2016,
- Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**STAR ASSURANCES**

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

Projet des résolutions de la société STAR ASSURANCES à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 mai 2014.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013, approuve le rapport du Conseil d'Administration, les comptes et les états financiers arrêtés au 31/12/2013 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 comme suit :

Résultat 2013	18 740 071 127
Résultats reportés	65 308 343 751
Total	84 048 414 878
Réserves Fonds Social	1 500 000 000
Reliquat	82 548 414 878
Dividendes	4 153 847 400
Report à nouveau	78 394 567 478

En conséquence, il sera servi un dividende de 1,800 DT par action. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Kamel ABDELJAOUED en tant qu'administrateur représentant l'Etat Tunisien en remplacement de madame Lamia BEN MAHMOUD,
- Monsieur Abdelwaheb NECHI en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne de Banque en remplacement de madame Samira GHRIBI,
- Monsieur Mouhamed ROUAI en tant qu'administrateur représentant la Banque Centrale de Tunisie en remplacement de monsieur Mahmoud BENREGAYA.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation.

Cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7.200 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit.

Cette résolution est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016 les administrateurs suivants:

- Cinq membres représentant l'Etat Tunisien et Entreprises Publiques,
- Cinq membres représentant Groupama SA,
- Deux membres représentant les privés :

*

*

dont les nouvelles candidatures seront soumises à l'autorisation de la tutelle et ce conformément au code des assurances.

Cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « HLB GSAudit & Advisory » comme co-commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance pour un mandat de trois ans 2014, 2015 et 2016 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing SA s'est réuni le 22 avril 2014, a passé en revue l'activité du groupe au cours de l'exercice et il a arrêté les comptes individuels et consolidés au 31 décembre 2013 :

-Les états financiers consolidés font apparaître un total Bilan de 957 938 159 DT et un Résultat Net de 14 655 918 DT en augmentation de 23,6% par rapport à 2012.

-Les états financiers individuels font apparaître un total Bilan de 624 659 818 DT et un Résultat Net de 9 269 058 DT en recul de 19,1% par rapport à l'année 2012 au cours de laquelle des dividendes exceptionnels ont été distribués par les filiales.

A la suite de quoi, le Conseil a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 5 juin 2014 et de lui proposer la distribution d'un dividende de Un Dinar par action le même que celui de l'année précédente.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**SOCIETE ESSOUKNA**

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville – 1082 Tunis

La Société ESSOUKNA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2014.

(Exprimés en Dinars)

Libellés	1 ^{er} trimestre 2014	1 ^{er} trimestre 2013	Au 31/12/2013
REVENUS			
VENTES	3 026 865	3 747 194	21 526 352
Ventes de logements	2 991 865	2 992 004	19 241 325
Ventes de magasins et bureaux	35 000	755 190	2 285 027
Ventes de terrains lots	0	0	0
PRODUITS DES PARTICIPATIONS	0	0	701 921
AUTRES	0	16 993	30 108
VALEUR AJOUTEE BRUTE	1 313 733	1 410 799	7 977 623
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 047 913	1 131 028	6 788 510
STOCK DE TRAVAUX EN COURS	20 767 918	16 891 100	17 790 538
VARIATION DU STOCK DE TRAVAUX EN COURS	2 977 380	165 378	
STOCK DE PRODUITS FINIS	7 296 287	4 171 504	9 266 995
VARIATION DU STOCK DE PRODUITS FINIS	-1 970 708	-297 842	
STOCK DE TERRAINS A BÂTIR	21 345 429	13 295 277	21 103 821
VARIATION DU STOCK DE TERRAINS A BÂTIR	241 608	128 682	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 855 608	4 454 968	7 636 475
VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 219 133	204 782	
STRUCTURE DES PLACEMENTS	1 129 100	4 472 250	1 222 250
PLACEMENTS	24 000	24 000	24 000
FONDS GERES	605 100	3 948 250	698 250
BONS DE CAISSE	500 000	500 000	500 000
VARIATION DE LA STRUCTURE DES PLACEMENTS	-93 150	700 000	
VARIATION DES PLACEMENTS	0	0	
VARIATION DES FONDS GERES	-93 150	1 700 000	
VARIATION DES BONS DE CAISSE	0	-1 000 000	
LES PRISES DE PARTICIPATIONS ET LES CESSIONS DE LA PERIODE			
PRISE DE PARTICIPATIONS	0	166 458	195 508
CESSION DE PARTICIPATIONS	0	0	5
TOTAL DES CREANCES	1 473 568	2 269 287	3 235 869
AVANCES RECUES DES CLIENTS	815 518	3 924 705	681 428
DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE LA PERIODE RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDES	2 872 849	2 243 930	13 012 328

Le chiffre d'affaires est constitué des cessions définitives matérialisées par des contrats signés par les deux parties (ESSOUKNA et le Client).

Les Stocks sont évalués suivant la méthode de l'achèvement.

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du premier trimestre 2014 se résument comme suit :

* Courant les trois premiers mois de l'année 2014, la société a réalisé un C.A de 3 026 mD.

* Le total des ventes et promesses fermes a atteint au 31/03/2014 une valeur de 10 814 mD :
(Ventes : 3 026 mD ; promesses : 7 788 mD).

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

TELNET HOLDING SA

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

La Société TELNET Holding publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2014.

LES INDICATEURS CONSOLIDES :

(En TND)

	PREMIER TRIMESTRE		VARIATION		31 DECEMBRE 2013 (**)
	2013	2014	EN TND	%	
Produits d'exploitation (1)	8 121 971	10 437 705	2 315 734	28,51%	40 062 227
▪ Pôle Recherches et développement en ingénierie produit	6 932 647	8 444 665	1 512 018	21,81%	31 391 338
▪ Pôle télécoms et intégration réseaux	823 943	1 592 645	768 702	93,30%	6 981 657
▪ Pôle Services PLM	365 381	400 395	35 014	9,58%	1 689 232
Produits de placement	130 495	67 628	62 867	<48,18%>	396 651
Charges Financières (dont Loyers de leasing)	239 697	546 185	306 488	127,86%	263 614
Charges d'exploitation (2) (*)	6 604 432	8 453 916	1 849 484	28,00%	32 315 518
▪ Charges de personnel	5 204 056	5 461 363	257 307	4,94%	21 137 494
▪ Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	2 631 143	3 278 844	647 701	24,62%	13 537 638
▪ Variation des travaux en cours	<1 230 767>	<286 291>	944 476	<76,74%>	<2 359 614>
Marge d'EBITDA (1) – (2)/(1)	18,68%	19,00%			19,34%

(*) : Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

(**) : Selon les états financiers provisoires, avant audit par le commissaire aux comptes

LES INDICATEURS INDIVIDUELS :

(En TND)

	PREMIER TRIMESTRE		VARIATION		31 DECEMBRE 2013 (**)
	2013	2014	EN TND	%	
Produits d'exploitation (1)	641 051	606 456	<34 595>	<5,40%>	5 903 604
Produits de placement	130 495	67 628	<62 867>	<48,18%>	405 883
Charges Financières (dont Loyers de leasing)	67 794	4 818	<62 976>	<92,89%>	154 156
Charges d'exploitation (2) (*)	591 731	554 275	<37 456>	<6,33%>	2 530 838
▪ Charges de personnel	444 180	451 876	7 696	1,73%	1 681 097
▪ Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	147 551	102 399	<45 152>	<30,60%>	849 741
Marge d'EBITDA (1) – (2)/(1)	7,69%	8,60%			57,13%

(*) : Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

(**) : Selon les états financiers provisoires, avant audit par le commissaire aux comptes

- Suite -

FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2014 :

- *Entrée en vigueur du nouveau marché cadre avec Algérie Telecom pour la fourniture et la mise en service d'un réseau «WIFI Outdoor» sur tout le territoire Algérien ;*
- *Entrée en vigueur du nouveau marché cadre avec Tunisie Telecom pour la fourniture des terminaux de téléphonie fixe et DECT SagemCom ;*
- *Lancement sur le marché de l'entreprise, en partenariat avec Tunisie Telecom, des offres de Communications Unifiées et de téléphonie IP autour des produits NetVanta du constructeur ADTRAN ;*
- *Entrée en vigueur de la 1^{ère} phase d'extension sur 2014 du marché avec Tunisiana pour la mise en place d'une solution de synchronisation PTP.*

L'ensemble de ces réalisations concerne le Pôle « télécoms et intégration réseaux » sous l'égide de la filiale Data BOX.

COMMENTAIRES DES INDICATEURS :

❖ **Produits d'exploitation:**

Les produits d'exploitation du Groupe TELNET HOLDING sont passés à **10 437 705 dinars** au 31 mars 2014 contre **8 121 971 dinars** au 31 mars 2013 enregistrant une évolution globale de **28,51 %**.

Les indicateurs au 31 mars 2014 se rapportant aux différentes activités du Groupe TELNET HOLDING se résument par pôle d'activités comme suit :

- Pôle recherche et développement en ingénierie produit (représente **80,91%** des produits d'exploitation au 31 mars 2014) :

*Au 31 mars 2014, l'activité de ce pôle a connu une **évolution de 21,81 %** par rapport au 31 mars 2013 particulièrement au niveau des activités **Défense-Avionique** (+149%) suite à l'obtention de nouveaux projets d'envergure auprès de Safran (équipementier d'Air bus) et l'activité **Monétique** (+13%) suite à l'obtention de nouveaux projets auprès de d'Ingénico.*

- Pôle télécoms et intégration réseaux (représente **15,26 %** des produits d'exploitation au 31 mars 2014) :

*Au 31 mars 2014, l'activité de ce pôle a connu une **évolution de 93,30 %** par rapport au 31 mars 2013. Cette augmentation importante du chiffre d'affaires est due essentiellement à la concrétisation du nouveau marché conclu avec Algérie Télécom ainsi que les nouveaux marchés avec Tunisie Télécom et Tunisiana.*

- Pôle services PLM (représente **3,83%** des produits d'exploitation au 31 mars 2014) :

*Les produits d'exploitation de ce pôle ont connu une **évolution de 9,58 %** par rapport au 31 mars 2013.*

❖ **Marge d'EBITDA: en phase avec le budget 2014**

- Pour le premier trimestre 2014, la marge d'EBTIDA du Groupe TELNET HOLDING s'élève à **19,00%**;
- La marge d'EBTIDA de la société TELNET HOLDING pour le premier trimestre 2014 s'élève à **8,60%**.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**POULINA GROUP HOLDING**

Siège social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous

La Société POULINA GROUP HOLDING publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2014.

N.b : Tous les chiffres sont en dinars

Tous les chiffres indiqués ci-dessous ne sont ni consolidés ni audités.

A. Indicateurs du 1^{er} trimestre : activité globale du groupe P.G.H

Indicateurs		Unité	1 ^{er} Trimestre 2014	1 ^{er} Trimestre 2013	Variation 1 ^{er} trim 2014/ 1 ^{er} trim 2013	Année 2013
Revenus	Total	DT	386 024 822	356 035 572	8%	1 575 391 368
	Local	DT	329 185 091	308 899 728	7%	1 361 231 611
	Export	DT	56 839 731	47 135 844	21%	214 159 757

Production		DT	383 390 863	352 959 461	9%	1 556 967 626
------------	--	----	-------------	-------------	----	---------------

Investissements		DT	11 879 844	13 170 264	-10%	94 651 264
-----------------	--	----	------------	------------	------	------------

Endettement	CMT	DT	288 443 999	313 934 002	-8%	301 360 999
	CCT	DT	179 262 999	158 013 587	13%	128 933 999
	total	DT	467 706 999	471 947 589	-1%	430 294 998

Unité dinars

Globalement PGH a enregistré durant ce 1^{er} trimestre 2014 une augmentation de 8% de ses revenus par rapport à 2013 cette hausse est expliquée essentiellement par l'amélioration des ventes à l'export de +21%.

Au niveau des métiers, les plus importantes évolutions se détaillent comme suit :

- Bois et Biens d'équipement (+31%),
- Emballage (+22%),
- Produits de grandes consommations (+16%).

- Suite -

B - Indicateurs par métier :

	METIER	Indicateurs		Unité	1 ^{er} Trimestre 2014	1 ^{er} Trimestre 2013	Variation 1 ^{er} trim 2014/ 1 ^{er} trim 2013	Année 2013
1	Intégration Avicole	Revenus	Total	DT	152 374 726	147 216 492	4%	620 435 026
			Local	DT	150 633 761	146 456 876	3%	615 307 401
			Export	DT	1 740 965	759 616	129%	5 127 625
		Production		DT	149 327 231	144 272 162	4%	608 026 325
		Investissements		DT	7 087 957	5 113 618	39%	36 608 563
		Endettement	CMT	DT	100 274 532	39 678 527	153%	102 116 880
CCT	DT		26 860 188	18 822 811	82%	24 647 938		
2	Produits de grande consommation	Revenus	Total	DT	72 230 367	62 372 016	16%	325 545 623
			Local	DT	46 516 439	42 396 232	10%	233 771 616
			Export	DT	25 713 928	19 975 784	29%	91 774 007
		Production		DT	73 674 974	63 619 456	16%	332 056 535
		Investissements		DT	1 281 608	4 472 716	-71%	27 435 312
		Endettement	CMT	DT	43 807 061	49 865 347	-12%	38 065 301
CCT	DT		48 667 257	51 835 075	-126%	-9 551 463		
3	Transformation d'acier	Revenus	Total	DT	31 309 235	29 527 357	6%	121 468 159
			Local	DT	14 333 393	12 042 705	19%	52 912 404
			Export	DT	16 975 842	17 484 652	-3%	68 555 755
		Production		DT	31 935 420	30 117 904	6%	123 897 522
		Investissements		DT	23 577 803	679 228	94%	6 239 918
		Endettement	CMT	DT	23 577 803	39 014 819	-40%	25 490 158
CCT	DT		26 457 933	41 955 130	18%	35 628 028		
4	Emballage	Revenus	Total	DT	25 907 450	21 280 364	22%	103 261 302
			Local	DT	21 634 803	17 204 692	26%	83 389 451
			Export	DT	4 272 647	4 075 672	5%	19 871 851
		Production		DT	26 166 525	21 493 168	22%	104 293 915
		Investissements		DT	895 830	330 547	171%	10 231 236
		Endettement	CMT	DT	26 701 447	35 896 832	-26%	25 938 986
CCT	DT		4 536 054	14 237 670	-59%	4 162 457		
5	Matériaux de construction	Revenus	Total	DT	34 792 577	32 452 583	7%	134 378 256
			Local	DT	33 006 494	28 723 732	15%	120 918 318
			Export	DT	1 786 083	3 728 851	-52%	13 459 938
		Production		DT	32 705 022	30 505 428	7%	126 315 561
		Investissements		DT	294 087	1 331 903	-78%	6 763 905
		Endettement	CMT	DT	33 255 093	55 580 513	-40%	34 184 813
CCT	DT		6 093 239	-12 717 352	148%	-25 630 634		

- Suite -

	METIER	Indicateurs	Unité	1 ^{er} Trimestre 2014	1 ^{er} Trimestre 2013	Variation 1 ^{er} trim 2014/ 1 ^{er} trim 2013	Année 2013	
6	Commerce & Services	Total	DT	40 750 369	41 441 259	-2%	158 836 139	
		Local	DT	40 323 611	41 293 333	-2%	154 104 852	
		Revenus	Export	DT	426 758	147 926	188%	4 731 287
		Production		DT	40 342 865	41 026 846	-2%	157 247 778
		Investissements		DT	543 122	745 825	-27%	4 624 246
		Endettement	CMT	DT	24 828 673	52 513 245	-53%	42 420 063
			CCT	DT	48 151 152	7 313 886	558%	71 031 883
7	Travaux Public	Total	DT	120 154	795 754	-85%	10 250 598	
		Local	DT	120 154	795 754	-85%	2 850 598	
		Revenus	Export	DT	0	0		7 400 000
		Production		DT	456 198	790 123	-42%	3 060 596
		Investissements		DT	132 000	87 600	51%	87 600
		Endettement	CMT	DT	0	6 174 399		0
			CCT	DT	19 960 451	4 124 273	384%	18 671 922
8	Bois & Bien d'Equipement	Total	DT	24 268 444	18 462 740	31%	85 312 912	
		Local	DT	18 344 936	17 499 397	5%	82 073 618	
		Revenus	Export	DT	5 923 508	963 343	515%	3 239 294
		Production		DT	24 511 128	18 647 367	31%	86 166 041
		Investissements		DT	319 972	406 896	-21%	2 652 824
		Endettement	CMT	DT	7 006 501	17 145 263	-59%	9 729 918
			CCT	DT	1 700 174	3 397 742	-50%	6 782 217
9	Immobilier	Total	DT	4 271 500	2 487 007	72%	15 903 353	
		Local	DT	4 271 500	2 487 007	72%	15 903 353	
		Revenus	Export	DT	0	0		0
		Production		DT	4 271 500	2 487 007	72%	15 903 353
		Investissements		DT	4 890	1 931	153%	7 660
		Endettement	CMT	DT	28 992 889	18 065 057	60%	23 414 880
			CCT	DT	-3 163 449	29 044 352	-111%	3 191 651

		1eme trimestre 2014			
Métier	Désignations	2013	2014	Variation	
10	PGH « prestations de service »	Total Revenus	2 785 009	2 785 824	0%
		Revenus des prestations	2 785 009	2 785 824	0%
		Revenus des Participations	0	0	0%
		Charges d'exploitation	-889 984	-940 185	6%
		Prise de participation dans les entreprises du Groupe de la période	2 766 469	3 770 568	36%
		Placements a court terme	-2 250 000	-100 000	-96%
		Solde liquidités et équivalents de liquidités	153 274	738 881	382%
		TOTAL des Actifs	320 256 919	331 128 400	3%

- Suite -

Les faits saillants par métier du 1^{er} trimestre 2014 par rapport au 1^{er} trimestre 2013 sont :

AVICULTURE :

Les revenus de ce métier ont connu une augmentation de 4% par rapport au 1^{er} trimestre 2013.

PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION :

Une importante évolution de 16% des ventes expliquée principalement par la bonne performance de l'activité produits laitiers et dérivés ainsi que l'activité huile et margarine.

Les ventes à l'export ont progressé également de 29% essentiellement grâce à La hausse des ventes huile et margarine

Investissement :

Entrée en exploitation de la nouvelle usine des crèmes glacées en LIBYE.

TRANSFORMATION D'ACIER :

Les revenus de ce trimestre ont connu une augmentation de 6% par rapport au 1^{er} trimestre 2013. Cette augmentation est expliquée essentiellement par la hausse de la vente locale de 19% des équipements avicole ainsi que des équipements métallique.

Investissement :

Entrée en exploitation, de la nouvelle usine des tubes en acier au LIBYE.

Achèvement, en fin d'année, de la nouvelle usine de fabrication des équipements de BTP en chine (en partenariat avec des leaders européens)

EMBALLAGE :

Les revenus de ce métier ont augmenté de 22% par rapport au 1^{er} trimestre 2013 : cette augmentation est due principalement à la :

Hausse considérable des ventes de film étirable suite au développement de nouveaux marchés.

Hausse des ventes du carton ondulé des 2 usines de Jbel el Ouest et de Sfax.

Forte hausse de vente des emballages souples.

Hausse des ventes de l'usine de papier

MATERIAUX DE CONSTRUCTION :

Les revenus de ce métier ont augmenté de 7% par rapport au 1^{er} trimestre 2013.

Cette évolution est expliquée principalement par la hausse des ventes locales de 15% suite à :

L'amélioration qualitative et l'augmentation de vente de l'usine de céramique en Tunisie

La hausse des ventes de briques de l'usine BirMcherga, essentiellement suite à la hausse des prix de vente.

Investissement : entrée en exploitation à la fin de l'année de la nouvelle usine de céramique en ALGERIE

COMMERCE & SERVICES:

Les revenus de ce trimestre ont diminué de 2% par rapport au 1^{er} trimestre 2013, suite à la baisse des ventes des céréales.

TRAVAUX PUBLICS :

Cette activité a enregistré uniquement le démarrage de l'exploitation de l'activité des carrières.

BOIS & BIENS D'EQUIPEMENT:

Les revenus ont augmenté de 31% par rapport au 1^{er} trimestre 2013 Cette hausse est expliquée essentiellement par la hausse des ventes à l'export suite à l'augmentation des ventes d'équipements sur les marchés libyen.

IMMOBILIER :

Les revenus ont augmenté de 72% par rapport au 1^{er} trimestre 2013. Cette hausse est due à la concrétisation d'importants contrats durant ce trimestre après l'obtention des plans de recollement des projets déjà réalisés.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**SYPHAX Airlines**

Siège Social : Aéroport International de Sfax-Tyna BP 1119, 3018 Sfax

La Société SYPHAX Airlines publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2014.

Indicateurs d'activité	Unité	1er TR 2014	1er TR 2013	Cumul au 31/03/2014	Cumul au 31/03/2013	Cumul au 31/12/2013
Nombre de passagers par catégorie	passager	68 902	48 977	68 902	48 977	466 854
Régulier + supplémentaire	passager	67 628	45 391	67 628	45 391	250 273
Charter + pèlerinage	passager	1 274	3 586	1 274	3 586	216 581
Nombre d'heures de vol	Heures	1 247	1 136	1 247	1 136	9 136
Nombre d'heures charter	Heures	47	84	47	84	3 866
Nombre d'heures régulier	Heures	1 200	1 052	1 200	1 052	5 270
Passagers-kilomètres transportés(PKT)	Milliers	72 164 143	61 235 172	72 164 143	61 235 172	314 893 016
Sièges-kilomètres offerts(SKO)	Milliers	100 267 880	88 783 072	100 267 880	88 783 072	489 197 841
Coefficient de remplissage	%	69%	69%	1	69%	64%
Coefficient de chargement	%	0	0	0	0	0%
Tonnage Fret et poste	Tonne	0	0	0	0	0
Tonnes-kilomètres transportées	Tonne-KM	0	0	0	0	0
Tonnes-kilomètres offertes	Tonne-KM	0	0	0	0	0
Utilisation Flotte	H / jour / avion	7	6	7	6	8
Recette moyenne/passager (vols réguliers)	Dinars	203	186	203	186	221
Recette moyenne/Heures de vols (charter)	Dinars	13 443	13 115	13 443	13 115	12 816
Revenu de transport par catégorie	DT	14 491 217	9 555 095	14 491 217	9 555 095	105 441 638
Activité régulière *	DT	13 756 616	8 459 558	13 756 616	8 459 558	55 392 127
Activité charter *	DT	629 648	1 095 537	629 648	1 095 537	49 546 826
Activité supplémentaire *	DT	104 952	0	104 952	0	502 684
Activité Fret + Poste	DT	0	0	0	0	0
Dépenses assistance commerciale *	DT	1 350 504	1 871 329	1 350 504	1 871 329	10 315 047
Dépense assistance catering *	DT	710 390	532 122	710 390	532 122	3 262 552
Assistance aéroportuaires *	DT	1 386 291	1 178 734	1 386 291	1 178 734	10 616 082
Redevances aéronautique *	DT	828 925	1 061 854	828 925	1 061 854	9 177 859
Loyer avions *	DT	2 606 169	2 486 087	2 606 169	2 486 087	25 035 283
Assurances avions *	DT	537 899	527 465	537 899	527 465	1 866 959
Charges d'entretien et réparation *	DT	1 983 445	2 214 399	1 983 445	2 214 399	8 810 294
Dépenses carburant *	DT	6 064 033	4 408 759	6 064 033	4 408 759	32 321 310
Charges de personnels *	DT	1 387 728	1 119 747	1 387 728	1 119 747	5 421 238
Effectif	Employé	215	155	215	155	210
Nombre d'avions par catégorie	avion	4	2	4	2	7
Propriété de Syphax Airlines	avion	1	0	1	0	1
Location	avion	3	2	3	2	6
Amortissements *	DT	932 052	725 818	932 052	725 818	2 079 988
Liquidité et équivalent de liquidité **	DT	272 135	478 333	272 135	478 333	-4 705 664
Endettement	DT	7 425 000	11 250 000	7 425 000	11 250 000	7 631 250
Charges financières *	DT	404 526	143 326	404 526	143 326	1 618 102
Redevances de leasing (principal)	DT	18 067	16 606	18 067	16 606	68 578
Produits financiers	DT	0	0	0	0	0

* L'estimation des montants a tenu compte des éléments comptables et des provisions.

** Cet indicateur concerne les emprunts pour acquisition des avions à long et à court terme

Les indicateurs du premier trimestre 2013 ont été corrigés pour tenir compte des données réellement réalisées au cours du trimestre.

Ces indicateurs restent provisoires et non audités

- Suite -

FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2014 :

- Création d'une succursale au CANADA et d'un bureau de représentation au centre de Montréal.
- Signature de contrats Charter pour l'affrètement de l'A330.
- Avancement dans les procédures d'autorisation pour la ligne Tunis / Pékin pour un lancement prévu en Novembre 2014.
- Lancement des procédures auprès de la FAA (Aviation civile Américaine) pour une ligne Tunis / New York.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SERVICOM

Société anonyme au capital de 2 358 000 de Dinars
De valeur nominale de 1 dinar
Siège Social : Cité Ishbilila Route de Tunis 3111 Kairouan

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SERVICOM réunie le 17/12/2013 a décidé d'augmenter le capital de la société à concurrence de 1.179.000 dinars pour le porter de 2.358.000 dinars à 3.537.000 dinars par la création et l'émission de 1.179.000 nouvelles actions au prix de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

L'AGE a délégué au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Les nouvelles actions seront émises à raison de (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription. Elles porteront jouissance le 1^{er} janvier 2013.

But de l'émission

Les dirigeants de la société SERVICOM ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et consolider son assise financière
- Rééquilibrer sa structure financière et réduire son niveau d'endettement
- Financer le plan de développement gage de la croissance future
- Elargir les activités de la société et assurer son déploiement sur de nouveaux marchés.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 1.179.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 1.179.000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 1.179.000 actions
- Valeur nominale des actions : 1 dinar.
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

- Suite -

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- ✓ **A titre irréductible** : A raison d'une action (1) nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SERVICOM ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- ✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 1.179.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle deux (2) anciennes et ce du **16/04/2014** au **30/04/2014** Inklus¹.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SERVICOM exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 17 dinars, soit 1 dinar représentant la valeur nominale de l'action et 16 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le jour de dénouement de l'augmentation du capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 01 905 0321192000637 64 ouvert auprès de l'ATB.

Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **30/04/2014 à 17h** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation inter-bancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres détenus délivrés par « AFC » intermédiaire en bourse agréé et mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2013

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes des actions sont exonérés de l'impôt.

- Suite -

Marché des titres

Depuis le 25 juin 2009, les actions de SERVICOM sont négociables sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation des titres

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 2.358.000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société SERVICOM inscrites sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/04/2014** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1.179.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **16/04/2014** au **30/04/2014** inclus¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340052 » durant la période de souscription préférentielle soit du **16/04/2014** au **30/04/2014** inclus².

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340060 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par l'Arab Financial Consultants - Intermédiaire en Bourse.

Pour plus d'informations, un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 14/0856 du 01 avril 2014 sera incessamment, mis à la disposition du public sans frais auprès de la société SERVICOM : Siège Social : Cité Ishbilja Route de Tunis 3111 Kairouan, de Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Avril 2013.

^{1, 3} Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **21 mai 2013** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **18 mars 2014** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt (20) Millions de Dinars sur 5 ans.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la direction générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,20% et/ou variable à TMM+1,90% ;
- Remboursement : annuel constant.

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2014-1 »

Montant : 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt: 7,20% ou TMM+1,90% brut par an ;

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 Juillet 2014** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 Juillet 2014** soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 Juillet 2019**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 Juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 Juillet 2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 Juillet 2015**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **6 Mai 2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15 Juillet 2014** Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **4 Août 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

7,20% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

1,90% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans

Durée de vie moyenne : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) : 2,7445 années

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **6 Mai 2014** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2014/1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

- Suite -

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB-(tun)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du **08 avril 2014**.

Notation de la société:

Le **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le **02 août 2012**, '**BBB-(tun)**' et sa note à court terme '**F3 (tun)**'. La perspective de la note nationale à long terme est négative.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2014/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Marché des titres

Il existe à fin **mars 2014**, **10** emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 19 lignes de cotation.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions l'admission de l'emprunt « CIL 2014/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0858 en date du 18 Avril 2014, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-007 en date du 28 Août 2013, ainsi que des indicateurs d'activité de Compagnie Internationale de Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.

**La note d'opération, ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Compagnie Générale D'investissement 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.
Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 de CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF.**

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« ATL 2014-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

A la date du visa de la présente note d'opération, deux emprunts obligataires ont été émis dans le cadre de cette autorisation :

- E.O « ATL 2013-2 » émis en 2013 pour un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 millions de dinars, clôturé en date du 28/11/2013 pour un montant de 36 millions de dinars.
- E.O « ATL 2014-1 » émis en 2014 pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, clôturé en date du 25/02/2014 pour un montant de 20 millions de dinars.

Dans le cadre de cette même autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 12/02/2014 d'émettre un emprunt obligataire de **15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions** de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars :
Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.

Renseignements relatifs à l'opération

▪ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de **15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars** divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2014-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

▪ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **19/05/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **19/06/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 15/04/2014 auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

▪ **But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2014-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

▪ **Prix de souscription et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le 19/05/2014 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

▪ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014 seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014, et ce même en cas de prorogation de cette date.

▪ **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2014-2 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,35%.

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

▪ **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **19 Mai** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A et B est prévue pour le 19/05/2019.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie C est prévue pour le 19/05/2021.

▪ **Amortissement et remboursement**

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 19/05/2019.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3ème année jusqu'à la 7ème année. L'emprunt sera amorti en totalité 19/05/2021.

- **Valeur nominale de l'obligation** : 100 dinars
- **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse** : 19/05/2014
- **Date du premier paiement en intérêts** : 19/05/2015 pour les différentes catégories
- **Date du premier remboursement du capital** :
 - Catégorie A : 19/05/2015
 - Catégorie B : 19/05/2015
 - Catégorie C : 19/05/2017

- Suite -

▪ **Date de la dernière échéance :**

Catégorie A : 19/05/2019

Catégorie B : 19/05/2019

Catégorie C : 19/05/2021

▪ **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

▪ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

▪ **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

Les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

▪ **Durée totale**

Pour les obligations des Catégories A et B

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

Pour les obligations de la Catégorie C

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

▪ **Durée de vie moyenne**

Pour les obligations des Catégories A et B

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

Pour les obligations de Catégorie B

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,745années.

Pour les obligations de la Catégorie C

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,309 années.

▪ **Notation de l'émission**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 12/03/2014, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2014-2 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

▪ **Notation de la société**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 14 Mars 2014 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;

- Suite -

Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/ 'bbb-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3').

Un relèvement des notes pourrait intervenir si l'ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si l'ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

▪ **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

▪ **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

Renseignements généraux

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2014-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

- **Marché des titres**

Au 28/02/2014, il existe 11 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2014-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF **en date du 27/03/2014 sous le n°14-855**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF **en date du 23/08/2013 sous le n°13-006**, de son actualisation enregistrée par le CMF **en date du 31/01/2014 sous le n°13-006/A001**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014, et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord -1082 Mahragène-; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac -1053Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac -1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 23 AVRIL 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,599%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,241%		1 007,964
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,300%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,361%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,423%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,499%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,561%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,607%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,683%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,712%	1 017,955
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,745%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,806%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,867%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,020%	999,424
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,152%	1 001,888
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,340%	879,363
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,394%	996,216
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,579%	1 033,397
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,156
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	984,851
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	766,130
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,091
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	969,731
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,170
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,369%		1 032,553
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,334%		953,309

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,578	149,591		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,185	13,186		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,356	1,357		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,669	36,672		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,837	49,841		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	153,876	153,944		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	554,101	551,403		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	112,414	112,498		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,378	122,336		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,705	117,665		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,746	111,929		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,877	86,521		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	128,901	129,097		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	95,378	95,908		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	108,006	107,689		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 371,175	1 367,614		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 270,706	2 258,475		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,591	102,986		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,892	102,287		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,293	125,844		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 207,386	1 204,280		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	125,509	123,241		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,843	15,589		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 935,672	5 922,384		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 265,056	5 234,432		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 129,967	5 122,278		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,215	2,189		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,926	1,908		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,082	1,076		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	109,580	109,592
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,519	101,528
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,218	103,229
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	103,964	103,975
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,854	104,866
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	107,997	108,007
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,526	105,538
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	104,583	104,593
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,895	104,904
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,393	106,403
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,265	103,275
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,489	105,501
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	105,035	105,045
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	107,964	107,975
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	102,863	102,873
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,186	104,195
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,026	100,036
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,802	105,814
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,890	103,902
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,700	104,707
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,618	105,628
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,816	103,827
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	100,870	100,880
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,805	105,814
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,355	103,365

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,270	10,271
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	103,986	103,996
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,731	104,742
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,440	102,517
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	67,316	67,355
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	144,221	143,899
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 439,080	1 435,929
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	110,728	110,614
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	108,307	108,184
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	81,795	82,095
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,809	16,791
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	257,273	257,023
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	33,246	33,326
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 342,224	2 335,677
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	76,528	76,666
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,430	57,476
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	99,931	99,932
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	109,986	110,036
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	97,678	97,507
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,275	11,271
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,086	12,095
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,367	15,375
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,281	14,314
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,191	12,174
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,784	10,749
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,589	10,567
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,766	10,768
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	123,604	123,480
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	124,368	124,415
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,756	10,736
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	105,910	105,970
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	19,907	19,833
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	76,137	76,580
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	78,659	79,192
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,112	98,085
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	91,406	91,378
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	96,679	96,644
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	101,231	101,225
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,780	9,781
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,973	9,108
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	95,978	94,245
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	98,245	96,867
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	133,162	131,732
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,796	10,612
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	121,077	119,810
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	120,063	119,518
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	102,029	101,505
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	100,305	98,983
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	182,936	181,123
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	165,616	164,669
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	146,411	145,946
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 562,045	9 436,416
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	19,374	19,002
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	131,708	130,626
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 497,243	1 485,080
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	104,539	103,142
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	86,980	86,994
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	116,730	115,464
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 814,170	8 629,624
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	9,065	8,942
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,937	8,808

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ Tawasol Group Holding « TGH »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de placement global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société **Tawasol Group Holding « TGH »**.

Dans le cadre du prospectus, la société « **TGH** » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre à jour son manuel des procédures, d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, et ce au plus tard avant la fin du premier trimestre 2014 ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses

actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'actionnaire actuel Mr. Mohamed CHABCHOUB de la Société **Tawasol Group Holding**, s'est engagé à consacrer **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de **Tawasol Group Holding**. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du **14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de TGH : Mohamed CHABCHOUB, Mohamed Amin CHABCHOUB, Ahmed CHABCHOUB détenant actuellement **61,77%** du capital de **Tawasol Group Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TGH » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **28 novembre 2013**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société **Tawasol Group Holding** au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **108.000.000** actions de nominal un **(1)** dinar chacune, composées de **90.004.156** actions anciennes et des **17.995.844** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des **16,66%** du capital auprès d'au moins **100** actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

En outre, considérant que l'entrée effective en activité de la société **TGH** date de moins de deux années, le conseil a décidé de déroger à cette condition.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions **Tawasol Group Holding** se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de **1.100** dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du **13 Avril 2013**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « **Tawasol Group Holding** », tenue le **02 Mai 2013**, a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, Monsieur Mohamed CHABCHOUB, pour accomplir toutes les démarches nécessaires d'études et d'évaluation pour procéder à l'aboutissement de cette opération d'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **02 Mai 2013** a décidé dans sa 3ème résolution d'augmenter le capital social de la société « **Tawasol Group Holding** » d'un montant de **17 995 844** dinars pour le porter de dinars **90 004 156** dinars à **108 000 000** dinars et ce, par l'émission de **17 995 844** actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **1,100** dinar l'action représentant un nominal de **1 DT** et une prime d'émission de **0,100 DT**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1er Janvier 2013**.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « **Tawasol Group Holding** », réunie le **02 Mai 2013**, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tawasol Group Holding » au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de **17 995 844** actions nouvelles d'une valeur nominale de **1** dinar chacune représentant **16,66%** du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen :

- **Une Offre à Prix Ferme** de **14 359 480** actions au public représentant **79,79%** de l'offre et **13,30%** du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **Un Placement Global** de **3 636 364** actions représentant **20,21%** de l'offre et **3,37%** du capital social de la société après augmentation du capital centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;

- Après information préalable du CMF ;
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Tawasol Group Holding

Siège social : 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie.

Forme juridique : Société Anonyme.

Objet social : La société a pour objet :

- toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- la participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles tunisiennes ou/et étrangères, d'apports, de commandite, de souscription, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes

Date de constitution : 29/10/2012

Capital social : Le capital social s'élève à **90 004 156** dinars, divisé en **90 004 156** actions ordinaires de valeur nominale **1 DT**, entièrement libérés.

2- Période de souscription et validité de l'offre :

- **L'Offre à Prix Ferme : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis à partir du 06/05/2014.**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/04/2014 au 16/05/2014** inclus.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du quatrième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre les intermédiaires en Bourse introducteurs et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société TGH publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

- **Le Placement Global : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis**

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **28/04/2014**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/05/2014**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de souscription à l'action **TGH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **1,100** Dinar aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « **Tawasol Group Holding** » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois **(3)** jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société **Tawasol Group Holding** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société **Tawasol Group Holding** exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme (cf. liste des intermédiaires en bourse en annexe).

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Tawasol Group Holding » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **08 003 000 513 200 952 131** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

- **Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **14 359 480** actions « Tawasol Group Holding » à émettre en numéraire (soit **13,30%** du capital social après augmentation, **79,79%** de l'offre globale) seront offertes et réparties en deux **(2)** catégories :

Catégorie A :

5 272 791 actions offertes représentant **29,30%** de l'offre au public et **36,72%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **100** actions et au maximum **1 800** actions.

Catégorie B :

9 086 689 actions offertes représentant **50,49%** de l'offre au public et **63,28%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **1 801** actions et au maximum **540 000** actions pour les non institutionnels et **5 400 000** actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories A ou B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (**100**) actions ni supérieur à **0,5%** du capital social après augmentation, soit 540 000 actions pour les non institutionnels et **5%** du capital social soit **5 400 000** actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (**3**) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes de souscription multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégories	Montant	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital social après augmentation
<u>Catégorie A</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1 800 actions.	5 800 070	5 272 791	36,72%	4,88%
<u>Catégorie B</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 801 actions et au maximum 540 000 actions pour les non institutionnels et 5 400 000 actions pour les institutionnels.	9 995 358	9 086 689	63,28%	8,41%
Total	15 795 428	14 359 480	100%	13,30%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie B : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B.

- **Placement Global**

Dans le cadre du placement Global, **3 636 364** actions représentant **20,21%** du total des actions offertes et **3,37%** du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250.000 DT**.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur, et ce pour la période restante.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce).

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- **540 000** actions pour les non institutionnels (soit au plus **0,5%** du capital après augmentation du capital) ;
- **3 636 364** actions pour les institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.

Transmission des demandes et centralisation :

▪ **Offre à prix ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

▪ **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement

▪ **Offre à prix ferme**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de

dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA et AFC intermédiaires en Bourse introducteurs, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états. La Bourse affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

▪ **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement.

La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **04/03/2014** aux actions anciennes de la société **Tawasol Group Holding** le code ISIN : **TN0007650013**. La société **Tawasol Group Holding** s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Aussi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des*

valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération. »

Par conséquent, la société « **Tawasol Group Holding** » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière (industrie travaux publics) bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, s'est établi entre l'intermédiaire en Bourse MAC SA et l'actionnaire actuel de la société TGH à savoir Mr. Mohamed CHABCHOUB, portant sur **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société **Tawasol Group Holding** se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0857 du 11 Avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société TGH sise 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie, de MAC sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à Green Center Bloc C 2^{ème} ETG, Rue de Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053, Tunis et AFC intermédiaire en bourse Co-introducteur sis à 4 rue 7036 Menzah IV et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de la société TGH seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
20.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
21.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
22.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
63. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
64. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593

3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
6.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
7.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
8.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
9.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Itihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	90, avenue Hédi Noura , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	70 853 153
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900

30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61. Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65. Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66. Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67. Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355

68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
20	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
21	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
22	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
23	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
25	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
26	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac 1053 Tunis

27	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
28	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
29	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
33	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis

55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
89	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac – 1053 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
93	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
108	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis

109	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble yosr Appart 9 et 10 Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF (ECC MAZARS) et Mr Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit & Conseil).

Annexe n°1
Actif du bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

	Notes	Au 31 décembre 2013			Au 31/12/2012
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
AC1 Actifs incorporels	A 1	674 066	632 695	41 371	66 995
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement		674 066	632 695	41 371	66 995
AC14 Acomptes versés					
AC2 Actifs corporels d'exploitation	A 2	5 525 111	3 943 811	1 581 300	1 324 154
AC21 Installations techniques et machines		4 556 065	3 103 267	1 452 798	1 102 316
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		916 583	840 544	76 039	77 770
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		52 463		52 463	144 068
AC3 Placements	A 3	302 018 154	9 844 061	292 174 093	275 216 655
AC31 <u>Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées</u>	A 3.1	10 847 511	4 247 132	6 600 379	6 822 940
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	1 972 905	1 882 597	1 970 629
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		6 302 009	2 274 227	4 027 782	4 162 311
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		690 000		690 000	690 000
AC32 <u>Placements dans les entreprises liées et participations</u>	A 3.2	32 217 601		32 217 601	30 487 775
AC33 <u>Autres placements financiers</u>	A 3.3	257 606 292	5 596 929	252 009 363	237 383 168
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		75 802 449	5 476 486	70 325 963	71 848 055
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		86 227 356	416	86 226 940	86 848 673
AC333 Prêts hypothécaires		350 125		350 125	399 599
AC334 Autres Prêts		406 362	120 027	286 335	376 841
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		94 820 000		94 820 000	77 910 000
AC34 <u>Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes</u>	A 3.4	1 346 750		1 346 750	522 772
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 4	35 921 839		35 921 839	49 163 347
AC510 Provisions pour primes non acquises		8 967 865		8 967 865	7 572 714
AC530 Provisions pour sinistres Vie		35 367		35 367	230 401
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		24 672 053		24 672 053	36 340 201
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie		-		-	-
AC561 Autres provisions techniques Non Vie *		2 246 554		2 246 554	5 020 031
AC6 Créances	A 5	49 909 508	7 416 949	42 492 559	57 829 994
AC61 <u>Créances nées d'opérations d'Assurance directe</u>	A 5.1	45 203 393	6 170 601	39 032 792	35 846 730
AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	752 147		752 147	1 259 089
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	40 011 139	5 913 524	34 097 615	30 312 796
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 5.1.3	4 440 107	257 077	4 183 030	4 274 845
AC62 <u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>	A 5.2	1 108 512	614 433	494 079	19 579 813
AC63 <u>Autres Créances</u>	A 5.3	3 597 603	631 915	2 965 688	2 403 451
AC631 Personnel	A 5.3.1	56 844		56 844	69 249
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	A 5.3.2	2 901 094		2 901 094	2 328 752
AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	639 665	631 915	7 750	5 450
AC7 Autres éléments d'Actif	A 6	12 481 315		12 481 315	12 430 932
AC71 <u>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse</u>	A 6.1	4 450 276		4 450 276	5 442 957
AC72 <u>Frais d'acquisition reportés</u>	A 6.2	2 087 470		2 087 470	1 721 078
AC73 <u>Comptes de régularisation Actif</u>	A 6.3	5 943 569		5 943 569	5 266 897
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	5 777 143		5 777 143	4 949 315
AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	166 426		166 426	317 582
Total de l'Actif :		406 529 993	21 837 516	384 692 477	396 032 077

Annexe n°2
Capitaux propres et passif du Bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

	Notes	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Capitaux propres			
	P 1		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	P 1.1	20 000 000	20 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	P 1.2	36 231 873	36 231 873
CP4 Autres capitaux propres	P 1.3	25 600 315	21 200 315
CP5 Résultat reporté	P 1.4	449 644	251 960
Total capitaux propres avant résultat :		82 281 832	77 684 148
CP6 Résultat au 31 décembre	P 1.5	10 802 641	9 797 685
Total capitaux propres avant affectation :		93 084 473	87 481 833
Passif			
	P 2		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P 2.1	3 933 798	3 933 798
PA23 Autres provisions		3 933 798	3 933 798
PA3 Provisions techniques brutes	P 2.2	234 553 308	245 042 578
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie		26 940 734	24 029 998
PA320 Provisions d'assurances Vie		97 646 545	90 615 980
PA330 Provisions pour sinistres Vie		2 866 839	2 419 074
PA331 Provisions pour sinistres Non Vie		99 874 805	116 669 145
PA340 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes Vie		889 326	898 024
PA341 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes Non Vie		940 116	943 949
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie		-	-
PA360 Autres provisions techniques Vie		-	1 258 125
PA361 Autres provisions techniques Non Vie		5 394 943	8 208 283
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 2.3	24 960 332	36 449 437
PA6 Autres dettes	P 2.4	26 774 372	21 478 336
PA61 <u>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</u>	P 2.4.1	6 497 462	6 709 587
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1.1	5 351 474	5 916 481
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P 2.4.1.2	1 145 988	793 106
PA62 <u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>	P 2.4.2	13 833 332	8 305 242
PA63 <u>Autres dettes</u>	P 2.5	6 443 578	6 463 507
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	P 2.5.1	449 695	438 067
PA632 Personnel	P 2.5.2	767 104	769 342
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 2.5.3	4 678 503	4 730 722
PA634 Crédoeurs divers	P 2.5.4	548 276	525 376
PA7 Autres passifs	P 2.6	1 386 194	1 646 095
PA71 <u>Comptes de régularisation passif</u>	P 2.6.1	1 386 194	1 646 095
Total des capitaux propres et du Passif :		384 692 477	396 032 077

Annexe n°3

(Chiffres en dinars tunisiens)

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

Notes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2013	Au 31/12/2013	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
PRNV1 Primes acquises	83 402 780	<39 393 733>	44 009 047	56 703 900
PRNV11 Primes émises et acceptées	86 313 516	<40 764 276>	45 549 240	58 579 222
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	<2 910 736>	1 370 543	<1 540 193>	<1 875 322>
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	4 576 258		4 576 258	6 177 199
PRNV2 Autres produits techniques	143 372		143 372	282 235
CHNV1 Charges de sinistres	<48 061 123>	13 054 011	<35 007 112>	<45 698 137>
CHNV11 Montants payés	<64 940 945>	24 722 159	<40 218 786>	<39 610 547>
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	16 879 822	<11 668 148>	5 211 674	<6 087 590>
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	2 813 340	<2 773 477>	39 863	<611 088>
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<431 721>		<431 721>	<1 501 122>
CHNV4 Frais d'exploitation	<9 527 978>	6 778 769	<2 749 209>	<3 980 316>
CHNV41 Frais d'acquisition	<4 340 005>		<4 340 005>	<4 086 244>
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	187 864		187 864	125 391
CHNV43 Frais d'administration	<5 375 837>		<5 375 837>	<5 395 815>
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		6 778 769	6 778 769	5 376 352
CHNV5 Autres charges techniques	<2 269 619>		<2 269 619>	<4 529 268>
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation & équilibrage	-		-	37 397
RTNV Sous Total : Résultat technique de l'assurance Non Vie	30 645 309	<22 334 430>	8 310 879	6 880 800

Annexe n°4
Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	Opérations Brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2013	Au 31/12/2013	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
PRV1 Primes	23 211 669	<258 705>	22 952 964	20 298 860
PRV11 Primes émises et acceptées	23 211 669	<258 705>	22 952 964	20 298 860
PRV2 Produits de placements	5 061 170		5 061 170	4 880 417
PRV21 Revenus des placements	4 312 938		4 312 938	3 602 935
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	58 772		58 772	21 103
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	689 460		689 460	1 256 379
PRV4 Autres produits techniques	18 709		18 709	-
CHV1 Charge de sinistres	<15 523 424>	5 128	<15 518 296>	<5 635 012>
CHV11 Montants payés	<15 075 658>	200 162	<14 875 496>	<5 289 076>
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	<447 766>	<195 034>	<642 800>	<345 936>
CHV2 Variation des autres provisions techniques	<5 407 681>		<5 407 681>	<10 584 942>
CHV21 Provisions d'assurance vie	<6 665 805>		<6 665 805>	<9 981 583>
CHV22 Autres provisions techniques	1 258 124		1 258 124	<603 359>
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<389 596>		<389 596>	<195 970>
CHV4 Frais d'exploitation	<2 759 370>	2 217	<2 757 153>	<2 926 026>
CHV41 Frais d'acquisition	<2 384 518>		<2 384 518>	<1 980 312>
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	178 527		178 527	<442 630>
CHV43 Frais d'Administration	<553 379>		<553 379>	<508 974>
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		2 217	2 217	5 890
CHV5 Autres charges techniques	<84 261>		<84 261>	<90 176>
CHV9 Charges des placements	<1 159 524>		<1 159 524>	<746 184>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<497 803>		<497 803>	<336 996>
CHV92 Correction de valeur sur placements	<580 663>		<580 663>	<324 962>
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	<81 058>		<81 058>	<84 226>
RTV Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie	2 967 692	<251 360>	2 716 332	5 000 967

Annexe n°5
Etat de Résultat

(Chiffres en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
RTNV <u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>		8 310 879	6 880 800
RTV <u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>		2 716 332	5 000 967
PRNT1 <u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>		11 401 429	11 339 243
PRNT11 Revenus des placements		9 715 867	8 371 119
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		132 398	49 031
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		1 553 164	2 919 093
CHNT1 <u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>		<4 238 456>	<1 733 697>
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		<1 121 414>	<782 982>
CHNT12 Correction de valeurs sur placements		<2 934 439>	<755 023>
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		<182 603>	<195 692>
CHNT2 <u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>		<4 576 258>	<6 177 199>
PRNT2 Autres produits non techniques		33 877	380 896
CHNT3 Autres charges non techniques		<201>	<3 005 667>
Résultats provenant des activités ordinaires		13 647 602	12 685 343
CHNT4 Impôts sur le Résultat		<2 844 961>	<2 887 658>
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		10 802 641	9 797 685
Résultat net après modifications comptables :		10 802 641	9 797 685

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	31/12/2013	31/12/2012
HB1 Engagements reçus		632 334	661 808
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>		350 125	399 599
<i>Avals, cautions de garanties</i>		282 209	262 209
HB2 Engagements donnés		882 615	763 221
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		882 615	763 221
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

Annexe 7: État de flux de trésorerie général (méthode directe)

	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
E1 Encaissements des primes reçues des assurés	113 322 921	102 824 108
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	-74 704 303	-48 501 826
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)	910 373	210 706
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	-7 062	-1 899
E5 Commissions versées sur les acceptations	-247 998	-61 195
E6 Décaissements de primes pour les cessions	-20 434 952	-18 009 988
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions	5 999 081	5 481 039
E8 Commissions reçues sur les cessions	4 706 880	4 222 229
E9 Commissions versées aux intermédiaires	-9 011 078	-8 752 187
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-5 721 594	-5 281 938
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes	-45 713	<59 269>
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires	19 148 659	6 575 642
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-83 800 667	-75 684 910
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers	63 610 999	48 243 223
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	-7 699 073	-7 178 484
E16 Produit financiers reçus	13 494 786	13 087 742
E17 Impôts sur les bénéfices payés	-714 083	
E18 Autres mouvements	-14 591 231	-9 458 948
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	4 215 945	7 654 045
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	<375>	<792 969>
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	11 000	
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	10 625	<792 969>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions		
F2 Dividendes et autres distributions	<5 187 588>	<6 384 429>
F3 Encaissements provenant d'emprunts		
F4 Remboursements d'emprunts		
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	<5 187 588>	<6 384 429>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	<31 663>	<27 652>
Variations de trésorerie	<992 681>	448 995
Trésorerie de début d'exercice	5 442 957	4 993 962
Trésorerie de fin d'exercice	4 450 276	5 442 957

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances «ASTREE»
- **Date de constitution** : 22/10/1949
- **Forme juridique** : S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social** : 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social** : 20 000 000 DT
- **Branches exploitées** : Toutes branches
- **Principaux Réassureurs** :
 - MUNCHENER RUCK
 - PARTNER RE
 - TUNIS RE
 - SCOR
 - CCR
 - EULER
 - EUROPE ASSISTANCE
 - AFRICA RE
- **Conseil d'administration**
 - M. Mohamed Habib BEN SAAD : Président du conseil d'administration
 - M. Abdel Monem KOLSI : Directeur Général
- **Administrateurs**
 - M. Mohamed RIAHI ;
 - M. Michel LUCAS ;
 - M. Zouheir HASSEN ;
 - M. Ahmed KAMMOUN
 - M. Mohamed Trifa, représentant de la Banque de Tunisie ;
 - M. Pierre REICHERT, représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- **Réseau de production** :
 - Bureau Direct
 - **66** Agents d'assurances
 - **40** Courtiers
- **Nom et siège de la société mère qui publie les comptes consolidés** :
 - La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

2. Faits marquants de l'exercice :

A/ Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué le secteur des assurances en 2013 :

- La poursuite du programme de la mise à niveau du secteur initié par les pouvoirs publics (Comité Générale des Assurances) et ce à travers le lancement d'une étude stratégique portant sur l'élaboration d'un contrat programme relatif au secteur des assurances qui s'échelonne sur 5 ans (2013-2017) et qui vise essentiellement à :
 - ✓ Améliorer le taux de pénétration du secteur des assurances dans un objectif de hisser davantage sa contribution dans l'effort global de développement de l'économie nationale.
 - ✓ Fixer les grandes orientations en matière de réforme à apporter au secteur pour se rapprocher aux standards internationaux.
- Le lancement d'une étude sur l'assurance Automobile, portant notamment sur l'établissement d'un diagnostic du système actuel de tarification et proposition d'une nouvelle approche tarifaire.
- La prorogation en 2014 de la mesure de prise en charge par l'Etat, pendant trois ans et selon un schéma dégressif, des primes d'assurances Grêle et Incendie récolte découlant des contrats souscrits par des agriculteurs au profit d'organismes prêteurs, à l'occasion de l'obtention de crédits saisonniers.
- L'entrée en vigueur, à compter du 1er septembre 2013, de l'augmentation du tarif de 5% de la garantie RC des propriétaires des véhicules terrestres à moteur.
- L'augmentation du nombre d'opérateurs exerçant sur le marché en passant de 19 Compagnies en 2012 à 22, en 2013 : Deux nouvelles sociétés d'assurance islamique « Takaful » pratiquant les diverses branches et une Compagnie spécialisée en Vie, filiale d'une banque.
- Le Conseil du marché financier a autorisé la réalisation de l'opération de fusion par absorption de la société « Assur crédit » par la « Cotunace ». Cette fusion a été approuvée le 18 octobre 2013 par les assemblées générales des sociétés fusionnantes.
- L'autorisation à 3 Compagnies de réassurance étrangères d'ouvrir leurs bureaux de souscription pour exercer la réassurance en Tunisie dans le cadre off-shore.

B/ Activité de la Compagnie en 2013:

▪ Production:

Situation comparative des primes émises au 31/12/2013 (hors acceptation): En DT

Branche	31/12/2013	Part %	31/12/2012	Part %
Automobile	34 966 709	31.28	31 907 674	30.46
Vie	23 389 770	20.93	20 523 719	19.59
Maladie	17 242 683	15.43	17 878 399	17.06
Transport et aviation	12 375 922	11.07	10 999 945	10.50
Multirisques	6 676 836	5.97	5 673 544	5.42
Incendie	4 387 378	3.93	3 529 294	3.37
Individuelle	1 676 913	1.50	2 060 664	1.97
Responsabilité Civile	2 889 139	2.58	2 748 174	2.62
Risques Spéciaux	2 854 380	2.55	3 410 939	3.26
Risques Agricoles	915 796	0.82	1 722 287	1.64
Invalidité	2 329 218	2.08	2 087 471	1.99
Assistance	855 045	0.76	905 918	0.86
Assurance-Crédit	817 912	0.73	859 004	0.82
Vol	365 285	0.33	424 796	0.41
Bris de glaces et dégâts des eaux	32 025	0.03	35 899	0.03
Total	111 775 011	100	104 767 727	100

Source : Etats de production au 31/12/2013

Au terme de l'exercice 2013, le **chiffre d'affaires** de la Compagnie a atteint un montant de **111,775 MD** contre 104,768 MD à la même période en 2012, soit une enveloppe en primes additionnelles d'environ 7 MD qui correspond à une **progression de 6,69%**.

▪ Structure du portefeuille :

La croissance du niveau d'activité de la Compagnie, en 2013, s'est accompagnée par une modification de la structure du portefeuille qui se détaille comme suit :

- La part de l'**Automobile** a crû de **0,82 point**, en passant, pendant la période de référence, de 30,46% à **31,28%**.
- La branche **Vie**, en progression de **13,96%**, consolide sa **position** au **second rang** dans le portefeuille global de la Compagnie, avec une **part de 20,93%**, soit une **avancée de 1,34 point** par rapport à 2012.
- La part de la **Maladie** a régressé de **1,63 point**, en passant de 17,06%, en 2012, à **15,43%** au 31/12/2013.
- La branche **Transport et aviation** a connu une **progression de 0,57 points** de sa part de production globale de la Compagnie, soit **11,07%** contre 10,50%, en 2012.

- **Sinistres :**

La **sinistralité globale de la Compagnie** appréciée à travers le ratio : Sinistres Déclarés rapportés aux primes émises s'est améliorée nettement par rapport à l'année passée (- 24,85 points) en passant, pendant la période de référence, de 74,01% à **49,16%**.

- **Encaissements :**

Au 31 décembre 2013, le ratio d'encaissement s'est établi quasiment au même niveau que l'année précédente soit à **75,48%** contre 75.49%.

- **Placements :**

L'ensemble des placements de la Compagnie totalise au 31 décembre 2013 un montant net de 292 174 093 DT contre 275 216 655 DT à la même date une année auparavant, soit une croissance de 6,16%.

Le revenu total des placements de la Compagnie totalise, au 31/12/ 2013, un montant de 16 462 599D contre 16 219 660D en 2012.

- **Réassurance & Acceptation**

Les soldes de la réassurance et de l'acceptation Vie & Non Vie se sont élevés au 31/12/2013 respectivement à 22 585 790 DT (Perte) et 130 615DT (Perte) contre 11 663 354 DT (Bénéfice) et 124 381 DT (Bénéfice) au 31/12/2012.

- **Les autres produits & charges techniques :**

Au 31/12/2013, les autres produits techniques Vie & Non Vie se sont établis respectivement à 162 081 DT contre 282 235 DT en 2012.

Les charges techniques Vie & Non Vie se sont élevées respectivement à 2 269 619DT et 84 261DT contre 4 529 268 DT et 90 176DT, une année auparavant.

3. Normalisation comptable

- Les états financiers sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux. Ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.
- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
 - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;

- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats

4.1 / Primes émises et acceptées :

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

4.2 / Opérations techniques d'assurance Non Vie

▪ Provision pour primes non acquises :

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du « prorata temporis » et portent sur la prime commerciale c'est à dire la prime du risque majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui de la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

▪ Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

▪ **Montants payés :**

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régisseurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

▪ **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

▪ **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

▪ **Autres provisions techniques :**

○ **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrérages de rentes à payer.

○ **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'évènements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

4.3 / Opérations techniques d'assurance Vie

- **Provisions mathématiques Vie :**

Les provisions mathématiques représentent la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée contrat par contrat sur la base des normes techniques telle que définie par l'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009 et des formules actuarielles figurant au niveau des notes techniques.

- **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

- **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

4.4 / Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

4.5 / Les opérations financières & non techniques

- **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19. Les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC27.

- **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle et qui consiste à constater des provisions à concurrence de 20%, 50% et 100% respectivement pour les arriérés primes ayant une ancienneté respectivement de 2 ans, 3 ans et de 4 ans et plus.

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4.6 / Ventilation des frais généraux par destination

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

5. Notes sur le Bilan

5.1 / Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

5.2 / Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N°9.

5.3 / Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	752 147	-	-	752 147
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	29 531 018	10 032 822	447 299	40 011 139
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	4 440 107	-	-	4 440 107
Créances nées d'opération de Réassurance	494 079	-	614 433	1 108 512
Personnel	56 844	-	-	56 844
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 901 094	-	-	2 901 094
Débiteurs divers	7 750	-	631 915	639 665
Total :	38 183 039	10 032 822	1 693 647	49 909 508

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	3 949 762	1 341 886	59 826	5 351 474
Dettes nées d'opération de réassurance	13 833 332	-	-	13 833 332
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	1 145 988	-	-	1 145 988
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	449 695	449 695
Personnel	767 104	-	-	767 104
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 678 503	-	-	4 678 503
Créditeurs divers	548 276	-	-	548 276
Total :	24 922 965	1 341 886	509 521	26 774 372

5.4 / Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 20 000 000 DT constitué par 4 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Dividendes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Solde au 31/12/2012	20 000 000	36 231 873	21 200 315	-	251 960	9 797 684
Affectation	-	-	4 400 000	5 200 000	197 684	<9 797 684>
Résultat 2013	-	-	-	-	-	10 802 641
Solde au 31/12/2013	20 000 000	36 231 873	25 600 315	-	449 644	10 802 641

Conformément à la décision de l'AGO en date du 30 Mai 2013, la répartition du résultat 2012 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2012	9 797 684
Résultat reporté	251 960
<u>Total à distribuer</u>	<u>10 049 644</u>
Dividendes	<5 200 000>
Réserves facultatives	-
Réserve pour réinvestissement exonérés	<4 400 000>
<u>Résultat reporté</u>	449 644

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note **P.1.2** dans la rubrique informations diverses sur le bilan. Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation durant l'exercice 2013.

5.5 / Provisions pour sinistres à payer

Récapitulation de la provision pour sinistres à payer Vie et Non Vie				
	Non Vie	Vie	31/12/2013	31/12/2012
Provision pour sinistres à payer	94 415 324	2 574 226	96 989 550	113 427 434
Chargement de gestion	6 037 383	292 613	6 329 996	7 044 900
Prévision de recours à encaisser	<1 280 701>	-	<1 280 701>	<1 462 427>
Provision SAP Acceptations	702 799	-	702 799	78 312
Total :	99 874 805	2 866 839	102 741 644	119 088 219

L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer par exercice de survenance est présenté en annexe N°10.

5.6 Informations diverses sur le bilan

A – Actif du bilan

Note – A 1 – Actifs incorporels

	Montant brut	Amortissements / Résorption	VNC 31/12/2013	VNC 31/12/2012
Logiciels	674 066	632 695	41 371	66 995
Total :	674 066	632 695	41 371	66 995

Note – A 2 – Actifs corporels d'exploitation

	Montant brut	Amortissements	VNC 31/12/2013	VNC 31/12/2012
AC 21 – Installations techniques et machines	4 556 065	3 103 267	1 452 798	1 102 316
AC 22 – Autres installations, outillages et mobiliers	916 583	840 544	76 039	77 770
AC 23 – Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	52 463	-	52 463	144 068
Total :	5 525 111	3 943 811	1 581 300	1 324 154

Note – A 3 – Placements

A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

	Montant brut	Amortissements	VNC 31/12/2013	VNC 31/12/2012
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	1 972 905	1 882 597	1 970 629
AC 312 – Terrains et constructions hors exploitation	6 302 009	2 274 227	4 027 782	4 162 311
AC 313 – Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	690 000	-	690 000	690 000
Total :	10 847 511	4 247 132	6 600 379	6 822 940

A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2013	VNC 31/12/2012
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	26 115 697	-	26 115 697	24 482 876
AC 323 – Parts dans les entreprises avec lien de participation	6 101 904	-	6 101 904	6 004 899
Total :	32 217 601	-	32 217 601	30 487 775

A 3.3 – Autres placements financiers

	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2013	VNC 31/12/2012
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	75 802 449	5 476 486	70 325 963	71 848 055
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	86 227 356	416	86 226 940	86 848 673
AC 333 – 334 Prêts	756 487	120 027	636 460	776 440
AC 335 – Dépôts monétaires	94 820 000	-	94 820 000	77 910 000
Total :	257 606 292	5 596 929	252 009 363	237 383 168

A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

	31/12/2013	31/12/2012
Provisions pour primes non acquises acceptations	643 951	444 460
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	702 799	78 312
Total :	1 346 750	522 772

Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

	31/12/2013	31/12/2012
AC 510 – Provisions pour primes non acquises	8 967 865	7 572 714
AC 530 – Provisions pour sinistres vie	35 367	230 401
AC 531 – Provisions pour sinistres non vie	24 672 053	36 340 201
AC 550 – Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non vie	-	-
AC 561 - Provisions pour sinistres non vie (1)	2 246 554	5 020 031
Total :	35 921 839	49 163 347

(1) Cette provision constitue la part des réassureurs dans la provision pour risques encours.

Note - A 5 – Créances

A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes

A 5.1.1 - Primes acquises et non émises

	31/12/2013	31/12/2012
Primes acquises et non émises non vie	3 807 041	4 166 432
Primes acquises et non émises vie	980 480	947 857
S/Total :	4 787 521	5 114 289
Primes à annuler	<4 035 374>	<3 855 200>
Total :	752 147	1 259 089

A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

	31/12/2013	31/12/2012
Quittances de primes à recevoir	36 809 048	33 083 969
Quittances de primes à recevoir P/C Co-assureurs	117 227	190 683
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	2 371 592	1 895 457
Effets en portefeuille	447 489	418 411
Chèques impayés	265 783	212 858
S/Total :	40 011 139	35 801 378
Provisions au titre des arriérés primes	<5 503 665>	<5 069 171>
Provision au titre des chèques impayés	<208 364>	<212 858>
Provision au titre des effets impayés	<201 495>	<206 553>
Total :	34 097 615	30 312 796

A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

	31/12/2013	31/12/2012
Avances sur recours matériels	1 282 026	1 186 633
Avances sur recours corporels	981 940	700 027
Indemnisation Directe des Assurés	1 323 008	1 265 678
Sinistres officieux	1 523	274
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	851 610	1 394 442
Provisions pour dépréciation de créances	<257 077>	<272 209>
Total :	4 183 030	4 274 845

A 5.2 – Créances nées d'opération de réassurance

	31/12/2013	31/12/2012
Cessionnaires	965 444	19 926 066
Cédantes	143 068	268 180
Total :	1 108 512	20 194 246
Provision pour dépréciation de créances	<614 433>	<614 433>
Total :	494 079	19 579 813

A 5.3 – Autres créances

A 5.3.1 – Personnel

	31/12/2013	31/12/2012
Avances au personnel	13 760	20 265
Autres avances	43 084	48 984
Total :	56 844	69 249

A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

	31/12/2013	31/12/2012
Avances sur impôts/sociétés	152 733	58 718
Acomptes provisionnels	2 598 892	2 150 152
Autres	149 469	119 882
Total :	2 901 094	2 328 752

A 5.3.3 – Débiteurs divers

	31/12/2013	31/12/2012
Compte de liaison avec la délégation Maroc (1)	421 524	421 524
Autres	218 141	215 841
S/Total	639 665	637 365
Provision pour dépréciation	<631 915>	<631 915>
Total :	7 750	5 450

(1) Le solde de la succursale au Maroc est intégralement provisionné et ce pour faire face à toutes incertitudes quant au recouvrement du boni de liquidation.

Note A 6 – Autres éléments d'actif

A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

	31/12/2013	31/12/2012
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	3 078 502	4 096 505
Effets remis à l'encaissement	1 371 272	1 336 014
Comptes bancaires en Devises	-	9 848
Caisse	502	590
Total :	4 450 276	5 442 957

A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés s'élèvent au 31/12/2013 à 2 087 470 DT contre 1 721 078 DT au 31/12/2012.

A 6.3 – Compte de régularisation Actif

A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	5 614 176	4 758 024
loyers échus et à recevoir	162 967	191 291
Total :	5 777 143	4 949 315

A 6.3.2 – Autres comptes de régularisation actif

	31/12/2013	31/12/2012
Autres charges constatées ou payées d'avance	7 585	9 716
Encaissements ou règlements en instance d'imputation	-	-
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 770	5 770
Autres comptes de régularisation Actif	153 071	302 096
Total :	166 426	317 582

Note – P – Capitaux propres et passif du Bilan

Note P1 - Capitaux propres

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
P 1.1 – Capital social	20 000 000	20 000 000
P 1.2 – Réserves et primes liées au capital	36 231 873	36 231 873
Réserve légale	2 000 000	2 000 000
Réserve facultative	29 505 870	29 505 870
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546
Primes de fusion	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483
P 1.3 – Autres capitaux propres	25 600 315	21 200 315
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685
Réserves pour réinvestissements exonérés	23 651 630	19 251 630
P 1.4 – Résultat reporté	449 644	251 960
S/Total :	82 281 832	77 684 148
P 1.5 – Résultat de la période	10 802 641	9 797 685
Total capitaux propres avant affectation :	93 084 473	87 481 833

Note - P 2 – Passif

P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

Solde d'ouverture	31/12/2013	31/12/2012
Provision d'ouverture	3 933 798	933 798
Constitution	-	3 000 000
Reprise	-	-
Provision de clôture	3 933 798	3 933 798

P 2.2 – Provisions techniques brutes

	31/12/2013	31/12/2012
PA 310 – Provisions pour primes non acquises Non Vie	26 940 734	24 029 998
PA 320 – Provisions d'assurance vie	97 646 545	90 615 980
PA 330 – Provisions pour sinistres vie	2 866 839	2 419 074
PA 331 – Provisions pour sinistres non vie	99 874 805	116 669 145
PA 340 – Provisions pour P.B & Ristournes Vie	889 326	898 024
PA 341 – Provisions pour P.B & Ristournes non vie	940 116	943 949
PA 350 – Autres provisions techniques vie	-	1 258 125
PA 361 – Autres provisions techniques Non Vie :	5 394 943	8 208 283
- Réserve pour risques en cours (1)	2 712 398	5 949 768
- Réserve mathématique de rentes	2 640 433	2 212 211
- Réserve d'invalidité	22 468	26 660
- Arrérages à payer	19 644	19 644
Total :	234 553 308	245 042 578

(1) Comparé à l'exercice 2012, marqué par un ensemble de sinistres importants touchant la branche «Incendie », le rapport des charges de sinistres rapportées aux primes acquises, au 31 décembre 2013, s'est nettement amélioré. Il en découle une provision pour risques en cours de 2 712 398 DT contre 5 949 768 DT au 31 décembre 2012, soit un recul de 3 237 370DT.

P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires

	31/12/2013	31/12/2012
Provisions pour primes non acquises	5 147 190	4 349 431
Provisions pour sinistres vie	35 367	230 401
Provisions pour sinistres non vie	19 777 775	31 869 605
Total :	24 960 332	36 449 437

P 2.4 – Autres Dettes

P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

	31/12/2013	31/12/2012
Commissions sur arriérés	3 590 810	3 235 558
Comptes de régularisation	1 145 997	1 636 565
Comptes intermédiaires sinistres maladie	364 563	389 085
Primes affaires collectives à payer	250 104	655 273
Total :	5 351 474	5 916 481

P 2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

	31/12/2013	31/12/2012
Recours client	61 487	43 449
Sinistres officiels	253 762	257 680
Comptes de régularisation Sinistres	830 739	491 977
Total :	1 145 988	793 106

P 2.4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurances

	31/12/2013	31/12/2012
Cessionnaires	12 913 529	8 027 110
Rétrocessionnaires	26 962	26 650
Cédantes	892 841	251 482
Total :	13 833 332	8 305 242

P 2.5 – Autres dettes

P 2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts de Garanties en espèces des Assurés	366 003	366 003
Dépôts de Garanties en espèces des Locataires	83 692	72 064
Total :	449 695	438 067

P 2.5.2 – Personnel

	31/12/2013	31/12/2012
Dettes provisionnées pour congés payés	390 326	364 677
Autres charges à payer	367 572	356 199
Autres dettes	9 206	48 466
Total :	767 104	769 342

P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

	31/12/2013	31/12/2012
Retenues à la source	368 781	365 247
Taxes d'assurance à payer	383 728	441 865
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	3 004 179	3 040 795
Cotisations Sociales	521 815	582 815
Autres charges sociales à payer	400 000	300 000
Total :	4 678 503	4 730 722

P 2.5.4 – Crédoiteurs divers

	31/12/2013	31/12/2012
Actionnaires, dividendes à payer	149 408	136 997
Autres crédoiteurs divers	398 868	195 879
Dettes sur acquisition de valeurs mobilières de placement	-	192 500
Total :	548 276	525 376

P 2.6 – Autres passifs

P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

	31/12/2013	31/12/2012
Encaissements en instance d'affectation	174 670	81 023
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	1 008	1 008
Autres comptes de régularisation Passif	1 210 516	1 564 064
Total :	1 386 194	1 646 095

6. Informations diverses sur l'état de résultat

6.1 / Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

6.2 / Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés respectivement en annexes N°12 et N°13.

6.3 / Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode de cantonnement des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NC27.

6.4 / Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2013 comme suit :

Catégorie	Nombre	
	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	103	117
Agents d'encadrement	36	32
Agents d'exécution	33	28
Personnel de services	3	2
Personnel en détachement	1	1
Total :	176	180

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2013 à la somme de 6 672 075 DT et sont ventilés comme suit :

Nature	Montant	
	31/12/2013	31/12/2012
Salaires	4 204 863	3 867 672
Charges sociales	1 225 031	1 175 063
Assurance collective vie	1 168 790	1 057 232
Personnel en détachement	73 391	111 450
Total :	6 672 075	6 211 417

6.5 / Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à la somme de 9 687 207 DT, se détaille comme suit :

Catégorie	Montant	
	31/12/2013	31/12/2012
Agents généraux	5 329 390	4 993 945
Courtiers	1 965 995	2 164 381
Autres commissions	2 176 135	1 862 861
Commissions Acceptations	215 687	46 281
Total :	9 687 207	9 067 468

6.6 / Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de 111 775 011 DT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

Zones	Montant	
	31/12/2013	31/12/2012
Nord	94 228 802	87 803 966
Centre	5 867 497	6 289 714
Sud	11 678 712	10 674 047
Total :	111 775 011	104 767 727

6.7 / Ventilation des produits non techniques

Les produits non techniques se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Profits exceptionnels	27 474
Profits sur exercices antérieurs	6 403
Total :	33 877

6.8 / Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

	31/12/2013	31/12/2012
Résultat Comptable	13 647 602	12 685 343
Réintégrations	3 226 800	5 707 146
Déductions	<5 143 441>	<5 742 036>
Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	11 730 961	12 650 453
Réinvestissements exonérés	<3 602 500>	<4 400 000>
Résultat fiscal	8 128 461	8 250 453
Impôt sur les sociétés	<2 844 961 >	<2 887 658 >
Résultat Net de l'exercice	10 802 641	9 797 685

6.9 / Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

	Montant
Provision mathématique vie à l'ouverture	90 615 980
Charges de provisions au 31/12/2013	18 894 463
S/Total :	109 510 443
Capitaux échus, rentes et rachats polices vie payées	<11 863 898>
Total :	97 646 545

6.10/ Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

7. Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

8. Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

9. Comparabilité des comptes

- **Changement de méthodes comptables**

Conformément à la norme NC26, aucun changement n'a été opéré au 31 décembre 2013 sur les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 31 décembre 2012.

10. Diligences spécifiques

Conformément à l'article 58 bis du Code des Assurances, la marge de solvabilité requise pour la Compagnie est évaluée, au 31 décembre 2013, à **19 067** KDT. Ainsi, les capitaux propres s'élevant à **93 084** KDT représentent plus de **4,88** fois la marge de solvabilité minimum.

Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances de 2001, le taux des actifs admis en représentation des engagements techniques de la Compagnie s'élève, au 31 décembre 2013, à **124,98%**.

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2013

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours (1)	10 157 511	5 910 379	19 052 502	13 142 123
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	690 000	690 000	690 000	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM (2)	79 144 122	73 978 660	105 698 186	31 719 526
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)	17 601 768	17 594 024	17 782 473	188 449
Autres parts d'OPCVM (4)	11 274 160	10 970 880	11 326 165	355 285
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	86 227 356	86 226 940	86 226 940	-
Prêts hypothécaires	350 125	350 125	350 125	-
Autres prêts et effets assimilés	406 362	286 335	286 335	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 346 750	1 346 750	1 346 750	-
Autres dépôts (6)	94 820 000	94 820 000	94 820 000	-
Total :	302 018 154	292 174 093	337 579 476	45 405 383

(1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière réalisée en date du 13 février 2012

(2) Ce poste se détaille comme suit :

	<u>Valeur Nette</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions cotées :	19 192 191	50 911 715
Actions non cotées :	54 786 469	54 786 471
Total :	73 978 660	105 698 186

(3) Ce poste est constitué par des SICAV obligataires & FCP garanti

(4) Ce poste est constitué par des SICAV mixtes

(5) Ce poste se détaille comme suit :

	<u>Valeur Nette</u>	<u>Juste valeur</u>
Obligations cotées :	21 437 030	21 437 030
Obligations non cotées :	5 722 000	5 722 000
Titres de créances négociables et bons de trésor :	59 067 910	59 067 910
Total :	86 226 940	86 226 940

(6) Il s'agit de dépôts financiers auprès des établissements bancaires

Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2007	2008	2009	2010	2011
<i>Inventaire 2011</i>					
Règlements cumulés	27 421 013	49 008 067	27 538 879	30 563 007	23 947 473
Provisions pour sinistres	5 152 925	6 528 691	9 148 466	19 012 913	35 077 098
Total charges des sinistres	32 573 938	55 536 758	36 687 345	49 575 920	59 024 571
Primes acquises	59 548 670	64 011 777	66 908 625	72 449 756	79 741 133
% sinistres / primes acquises	54,70%	86,76%	54,83%	68,43%	74,02%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Inventaire 2012</i>					
Règlements cumulés	49 769 291	28 732 090	37 864 607	36 067 322	21 997 607
Provisions pour sinistres	5 044 579	6 418 092	10 962 451	21 739 471	53 048 692
Total charges des sinistres	54 813 870	35 150 182	48 827 058	57 806 793	75 046 299
Primes acquises	64 011 777	66 908 625	72 449 756	79 741 133	82 116 731
% sinistres / primes acquises	85,63%	52,53%	67,39%	72,49%	91,39%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2009	2010	2011	2012	2013
<i>Inventaire 2013</i>					
Règlements cumulés	29 639 849	40 971 135	40 328 467	53 494 809	19 891 845
Provisions pour sinistres	4 694 791	7 192 909	16 932 010	18 678 660	31 699 601
Total charges des sinistres	34 334 640	48 164 044	57 260 477	72 173 469	51 591 446
Primes acquises	66 908 625	72 449 756	79 741 133	82 116 731	83 402 780
% sinistres / primes acquises	51,32%	66,48%	71,81%	87,89%	61,86%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2013

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		895 940	895 940	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des participations				
Revenus des autres placements	1 572 574	13 866 430	15 439 004	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)		127 655	127 655	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Total produits des placements	1 572 574	14 890 025	16 462 599	
Intérêts		1 010 514	1 010 514	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Frais externes et internes	446 895	3 940 571	4 387 466	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
Total charges des placements	446 895	4 951 085	5 397 980	

Annexe n° 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2013

	Vie	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes Acquises	409 328	10 700 416	1 014 723	11 087 202	23 211 669
Charges de prestations	-	<3 159 652>	<687 541>	<11 228 465>	<15 075 658>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	<1 460 165>	<1 836 746>	<84 250>	<2 476 373>	<5 857 534>
Solde de souscription :	<1 050 837>	5 704 018	242 932	<2 617 636>	2 278 477
Frais d'acquisition	<38 902>	<1 016 946>	<96 437>	<1 053 706>	<2 205 991>
Autres charges de gestion nettes	<10 915>	<285 323>	<27 057>	<295 636>	<618 931>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	<49 816>	<1 302 269>	<123 494>	<1 349 342>	<2 824 922>
Produits nets de placements	330 811	1 105 742	177 850	2 287 243	3 901 646
Participation aux résultats	-	<94 263>	-	<293 246>	<387 509>
Solde Financier :	330 811	1 011 479	177 850	1 993 997	3 514 137
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	<258 705>	-	-	<258 705>
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	200 162	-	-	200 162
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	<195 034>	-	-	-195 034
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	2 217	-	-	2 217
Solde de réassurance :	0	<251 360>	0	0	<251 360>
Résultat technique 2013 :	<769 842>	5 161 867	297 288	<1 972 981>	2 716 332
Résultat technique 2012 :	239 875	5 683 312	<14 927>	<907 293>	5 000 967
Variation 2012 - 2011 :	<1 009 717>	<521 445>	312 215	<1 065 688>	<2 284 635>
	-421%	-9%	-2092%	-117%	-46%
Informations complémentaires :					
Versement périodique de rente Vie				33 133	33 133
Rachats Vie payés			89 806		89 806
Capitaux échus Vie		2 902	597 735	11 140 322	11 740 959
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	9 062 393	25 833 793	4 742 513	58 007 846	97 646 545
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture	7 456 474	23 097 650	3 971 216	56 090 640	90 615 980

Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2013

Eléments	Auto	Transport	Aviation	Incendie	Responsabilité Décennale	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance A.E.A	Assurance Crédit	Maladie	Invalidité	Individuelle	Loi	S/Total	Acceptations	Total
Primes acquises																	
PRNV11 Primes émises	33 684,373	11 815,892	599,445	10 815,832	227,938	2 829,792	901,693	2 949,309	854,068	844,445	16 192,063	2 218,035	1 587,774	,000	85 520,662	792,854	86 313,516
PRNV12 Variation des primes non acquises	-2 227,862	-339,844	50,980	-745,155	-16,671	48,867	254,316	93,173	-24,329	14,650			180,632	,000	-2 711,245	-199,491	-2 910,736
Charges de prestations																	
CHNV11 Prestations et frais payés	-21 708,900	-782,134	-65,347	-23 920,555	-15,876	-263,197	-394,304	-725,149	-9,118	-136,342	-16 346,265	-289,316	-159,787	-103,167	-64 919,455	-21,490	-64 940,945
CHNV12 Charges des provisions pour prestations diverses	-4 678,474	-165,803	-886	26 480,714	4,853	-566,374	10,184	-598,406	-1,057	-83,745	-534,071	-5,426	10,914	34,084	19 906,509	-539,005	19 367,504
Solde de souscription :	5 069,138	10 528,111	584,192	12 630,836	200,244	2 049,089	771,888	1 718,928	819,565	639,009	-688,273	1 923,293	1 619,533	-69,082	37 796,471	32,868	37 829,338
CHNV41, CHNV42 Frais d'acquisition	-1 030,805	-389,752	-102,849	-938,474	-116,478	-221,838	-145,099	-390,713	-80,469	-98,602	-276,884	-92,773	-267,404	,000	-4 152,140		-4 152,140
CHNV43, CHNV5 Autres charges de gestion nettes	-3 587 918	-514 306	-67 250	-1 096 405	-16 915	-228 307	-145 750	-288 947	-173 721	-202 570	-595 694	-167 415	-236 402	-751	-7 322,351	-179,734	-7 502,085
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-4 618,723	-904,059	-170,099	-2 034,878	-133,394	-450,144	-290,849	-679,660	-254,190	-301,172	-872,578	-260,188	-503,806	-751	-11 474,490	-179,734	-11 654,224
PRNT3 Produits nets des placements	2 809,596	131,052	25,736	1 013,067	57,397	151,387	30,710	107,131	6,564	31,716	101,585	1,919	41,173	37,004	4 546,027	30,231	4 576,258
CHNV3 Participation aux résultats	-34,991	-27,500		,275	,000	,000	,000	3,783	,000	,000	-47,630	,000	,000	,000	-106,063		-106,063
Solde Financier :	2 774,595	103,552	25,736	1 013,342	57,397	151,387	30,710	110,914	6,564	31,716	53,955	1,919	41,173	37,004	4 439,964	30,231	4 470,195
PRNV11 Part des réassureurs dans les primes acquises	-12 863,860	-10 394,165	-615,315	-8 485,010	-210,792	-968,885	-920,953	-2 650,772	-834,989	-830,247	0,000	0,000	-618,745	0,000	-39 393,733		-39 393,733
CHNV11 Part des réassureurs dans les prestations payées	1 769,410	836,228	40,386	21 195,142	14,574	4,372	221,101	539,542	0,000	80,000	0,000	0,000	21,404	0,000	24 722,159		24 722,159
CHNV12, PRNV12 Part des réassureurs dans les charges de provisions	9 069,018	-53,069	3,488	-24 044,005	-14,574	43,802	-8,943	538,765	0,000	75,000	0,000	0,000	-51,107		-14 441,625		-14 441,625
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	2 003,370	878,961	52,412	2 108,481	50,521	124,900	159,136	794,615	226,684	285,459	0,000	0,000	94,230	0,000	6 778,769		6 778,769
Solde de Réassurance (2013) :	-22,062	-8 732,045	-519,029	-9 225,392	-160,271	-795,811	-549,659	-777,850	-608,305	-389,788			-554,218	0,000	-22 334,430		-22 334,430
Solde de Réassurance (2012) :	-1 147,514	-6 814,669	-1 050,045	25 260,875	-40,460	-752,876	-831,607	-1 631,444	-628,648	-633,801			-86,839	,000	11 642,972		11 642,972
Résultat technique (2013) :	3 202,948	995,559	-79,200	2 383,908	-36,024	954,520	-37,910	372,332	-36,366	-20,234	-1 506,896	1 665,024	602,682	-32,829	8 427,515	-116,635	8 310,879
Résultat technique (2012) :	2 069,981	738,053	-174,866	16,454	-49,394	983,902	-9,867	378,363	-63,048	-208,398	298,516	1 561,870	1 195,589	13,315	6 750,470	130,330	6 880,800
Variation 2013 - 2012	1 132,967	257,506	95,666	2 367,454	13,370	-29,381	-28,043	-6,032	26,682	188,164	-1 805,411	103,154	-592,907	-46,144	1 677,044	-246,965	1 430,079
Aug.Bénéfice	54,73%	Aug.Bénéfice	54,71%	Aug.Bénéfice	Dim.Perte	Dim.Bénéfice	Aug. Perte	Dim.Bénéfice	Dim.Perte	Dim.Perte	Dim.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Aug.Bénéfice
Informations complémentaires :																	
Provisions pour primes non acquises à la clôture	15 511,514	1 699,770	116,412	4 113,278	1 512,842	636,208	314,130	1 154,526	221,541	326,239			690,323		26 296,783	643,951	26 940,734
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	13 283,652	1 359,926	167,392	3 368,123	1 496,171	685,076	568,446	1 247,699	197,212	340,889			870,954		23 585,538	444,460	24 029,998
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture	73 008,634	1 892,180	563,407	11 588,036	267,830	4 292,700	499,183	2 454,727	687,955	3 322,200	35,530	482,424	77,200	99 172,006	702,799	99 874,805	
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture	69 046,025	1 751,553	564,055	34 905,034	272,683	3 743,118	509,367	1 755,321	604,210	2 827,192	35,530	499,334	77,411	116 590,833	78,312	116 669,145	
Provision pour PB et Ristournes à la Clôture	78,030	715,572	91,529	2,474	2,270	4,073	5,729	-12,827	1,027	52,215	-1,501	1,525		940,116		940,116	
Provision pour PB et Ristournes à l'Ouverture	63,451	699,598	91,564	5,794	2,656	4,073	7,192	-12,804	1,028	81,014	-1,280	1,663		943,949		943,949	
Autres provisions techniques à la clôture :	5 394,943	1 610,177		2 712,398								22,468		1 049,900	5 394,943		5 394,943
- Provisions pour risques en cours	2 712,398			2 712,398											2 712,398		2 712,398
- Provisions mathématiques de rentes	2 640,433	1 610,177												1 000,256	2 640,433		2 640,433
- Arrérages de rentes à payer	19,644													19,644	19,644		19,644
- Réserve des rentes d'invalidité	22,468													22,468	22,468		22,468
Autres provisions techniques à l'ouverture :	8 208,283	1 148,082		5 949,768								26,660		1 083,773	8 208,283		8 208,283
- Provisions pour risques en cours	5 949,768			5 949,768											5 949,768		5 949,768
- Provisions mathématiques de rentes	2 212,211	1 148,082												1 064,129	2 212,211		2 212,211
- Arrérages de rentes à payer	19,644													19,644	19,644		19,644
- Réserve des rentes d'invalidité	26,660													26,660	26,660		26,660

**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31 décembre 2013**

Année d'inventaire	Exercice				
	2009	2010	2011	2012	2013
Participation aux résultats (état de résultat technique)	0	0	0	0	0
* Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	398 756	524 114	710 525	195 970	378 963
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie					
* Provisions mathématiques moyennes	45 386 746	59 198 283	73 603 802	85 458 880	94 106 263
* Montant minimum de participation	0	0	0	0	0
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB	0	0	0	0	0

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**Annexe n° 15 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers**

Catégorie : Vie au 31/12/2013

	Raccordement	Total
Primes Acquisés	PRV11	23 211 669
Charges de prestations	CHV11	<15 075 658>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21,CHV22	<5 857 534>
Solde de souscription :		2 278 477
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<2 205 991>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43,CHV5	<618 931>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<2 824 922>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	3 901 646
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHV3	<387 509>
Solde Financier :		3 514 137
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<258 705>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	200 162
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV12 2° Colonne	-195 034
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	-
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	2 217
Solde de réassurance :		<251 360>
Résultat technique :		2 716 332
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		33 133
Montants des rachats Vie		89 806
Capitaux échus Vie		11 740 959
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		97 596 545
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		90 615 980

**Annexe n° 16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2013**

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	86 313 516
Variation des primes non acquises	PRNV12	<2 910 736>
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	<64 940 945>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV6	19 367 504
Solde de souscription :		37 829 338
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<4 152 140>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<7 502 085>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<11 654 224>
Produits nets de placements	PRNT3	4 576 258
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHNV3	<106 063>
Solde Financier :		4 470 195
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<39 393 733>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	24 722 159
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	<14 441 625>
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	6 778 769
Solde de Réassurance :		<22 334 430>
Résultat technique :		8 310 879
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		26 940 734
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		24 029 998
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		99 874 805
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		116 669 145
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		940 116
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		943 949
Autres provisions techniques à la clôture		5 394 943
Autres provisions techniques à l'ouverture		8 208 283

Rapport général des commissaires aux comptes

Mesdames et Messieurs les Actionnaires

Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »

45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- L'audit des états financiers de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «ASTREE», tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant ressortir un total net de bilan de **384 692 477 dinars** et un résultat bénéficiaire de **10 802 641 dinars** ;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «ASTREE », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction de la Compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «ASTREE », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons par ailleurs utile d'attirer votre attention sur le fait que la société doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Fait à Tunis, le 14 Avril 2014.

Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS

Chiheb GHANMI
La Générale d'Audit & Conseil

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des articles 200 et 475, du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Un membre du personnel de la Banque de Tunisie est détaché auprès de sa filiale ASTREE. La charge brute du personnel détaché auprès de cette société relative à l'exercice 2013 s'élève à 73 391 Dinars.

Par ailleurs, et en dehors de la convention précitée, nos investigations n'ont relevé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance, une convention de location à titre gracieux de locaux d'archivage avec la Banque de Tunisie en contre partie de la mise à la disposition de cette dernière de locaux dans le cadre des contrats de bancassurance et une convention de location à titre onéreux d'un local avec la Banque de Tunisie.

C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

Le comité de rémunération, issu du Conseil d'Administration du 03 février 2011, a arrêté la rémunération du Directeur Général à 150 KDT par année.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

	DG	Administrateurs
	Charges de l'exercice	
Avantages à court terme	150 000	-
Jetons de présence	10 000	80 000
TOTAL	160 000	80 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 14 Avril 2014.

Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC Mazars

Chiheb GHANMI
La Générale d'Audit & Conseil

FCP CEA MAXULA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 468.250, un actif net de D : 465.744 et un déficit de D : 25.458 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe 3 qui suit, et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Le système d'information et les procédures mises en place ne permettent pas de vérifier le respect de façon permanente, des conditions d'affectation prévues par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés.

Opinion

4. A notre avis, et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par la « SIMPAR » représentent, à la clôture de l'exercice, 10.35% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
6. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances, autres que celle qui a été développée dans le paragraphe 3 ci-avant, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
7. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2014

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	<u>457 969</u>	<u>615 310</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		457 969	615 310
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 591</u>	<u>21 386</u>
Placements monétaires	5	1 591	21 386
Créances d'exploitation	6	<u>8 690</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>468 250</u>	<u>636 696</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	1 960	12 152
Autres créditeurs divers	8	546	554
TOTAL PASSIF		<u>2 506</u>	<u>12 706</u>
ACTIF NET			
Capital	13	461 854	625 265
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 890	(1 275)
ACTIF NET		<u>465 744</u>	<u>623 990</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>468 250</u>	<u>636 696</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	16 127	10 411
Dividendes		16 127	10 411
Revenus des placements monétaires	10	573	780
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 700	11 191
Charges de gestion des placements	11	(10 826)	(11 678)
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 874	(487)
Autres charges	12	(598)	(658)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 276	(1 145)
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 386)	(130)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 890	(1 275)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 386	130
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(29 756)	(80 199)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		5 278	98 007
Frais de négociation		(6 256)	(6 334)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(25 458)	10 329

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2013	<i>Année</i> 2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(25 458)	10 329
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	5 276	(1 145)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(29 756)	(80 199)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 278	98 007
Frais de négociation de titres	(6 256)	(6 334)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(132 788)	131 872
Souscriptions		
- Capital	228 080	211 726
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 131)	18 410
- Régularisation des sommes distribuables	1 068	(328)
Rachats		
- Capital	(367 185)	(85 838)
- Régularisation des sommes non distribuables	9 834	(12 296)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 454)	198
VARIATION DEL'ACTIF NET	(158 246)	142 201
ACTIF NET		
En début de période	623 990	481 789
En fin de période	465 744	623 990
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	4 877	3 868
En fin de période	3 792	4 877
VALEUR LIQUIDATIVE	122,823	127,946
TAUX DE RENDEMENT	(4,00%)	2,72%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de type mixte éligible aux comptes épargne en action (CEA), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des comptes épargne en actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé le 31 décembre 2008 à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 04 Mai 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépasse annuellement 0,5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 457.969 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		543 113	457 969	98,33%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	543 113	457 969	98,33%
AMS	1 700	12 517	11 205	2,41%
ASSAD	3 336	26 448	23 255	4,99%
ASSURANCE SALIM	350	11 239	8 051	1,73%
ASTREE	110	8 924	5 672	1,22%
ATTIJARI LEASING	600	24 968	14 994	3,22%
BNA	3 750	37 738	29 141	6,26%
BIAT	300	20 008	18 060	3,88%
EL WIFEK LEASING	1 000	12 949	12 946	2,78%
EURO CYCLES	1 000	9 048	9 212	1,98%
HEXABYTE	900	9 307	9 720	2,09%
LES CIMENTS DE BIZERTE	3 001	23 502	18 588	3,99%
MAGASIN GENERAL	1 500	49 480	43 696	9,38%
MONOPRIX	1 700	47 524	39 911	8,57%
NEX BODY LINE	1 054	7 890	7 176	1,54%
PGH	6 000	41 725	31 236	6,71%
SAH	145	1 356	1 356	0,29%
SERVICOM	600	14 717	13 380	2,87%
SIMPAR	779	50 826	48 183	10,35%
SOTETEL	3 650	15 016	13 071	2,81%
SOTRAPIL	1 500	15 885	13 905	2,99%
SOTUVER	4 500	34 508	29 718	6,38%
STAR	79	11 366	11 494	2,47%
TELNET HOLDING	3 710	29 811	21 269	4,57%
TUNIS RE	2 500	26 361	22 730	4,88%
TOTAL		543 113	457 969	98,33%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	670 698	(55 388)	615 310	-
Acquisitions de l'exercice				
Actions	1 089 299		1 089 299	
Cessions de l'exercice				
Actions	(1 216 884)		(1 216 884)	5 278
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuille titres		(29 756)	(29 756)	
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	543 113	(85 144)	457 969	5 278

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 1.591 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	1 479	1 591	0,34%
TOTAL	1 479	1 591	0,34%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 8.690 contre un solde nul au 31 décembre 2012 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Vente de titres à encaisser	8 690	-
Total	8 690	-

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D : 1.960 , contre D : 12.152 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	1 811	2 354
Rémunération du dépositaire	149	196
Achat de titres à décaisser	-	9 602
Total	<u>1 960</u>	<u>12 152</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D : 546 , contre D : 554 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance du CMF	41	54
Retenues à la source	89	128
Autres	416	372
Total	<u>546</u>	<u>554</u>

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 16.127 contre D : 10.411 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	Année 2013	Année 2012
<u>Dividendes</u>		
Des actions et valeurs assimilées admises à la cote	16 127	10 411
TOTAL	16 127	10 411

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 573 , contre D : 780 au 31 décembre 2012 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à D :10.826 , contre D : 11.678 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	8 463	9 315
Rémunération du dépositaire	2 363	2 363
Total	<u>10 826</u>	<u>11 678</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 598 , contre D : 658 au 31 décembre 2012 , et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	625 265
Nombre de parts	4 877
Nombre de copropriétaires	53

Souscriptions réalisées

Montant	228 080
Nombre de parts émises	1 779
Nombre de copropriétaires nouveaux	19

Rachats effectués

Montant	(367 185)
Nombre de parts rachetées	(2 864)
Nombre de copropriétaires sortants	(20)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(29 756)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	5 278
Régularisation des sommes non distribuables	7 419
Frais de négociation	(6 256)
Résultat incorporé à la V.L	(1 275)
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	284

Capital au 31-12-2013

Montant	461 854
Nombre de parts	3 792
Nombre de copropriétaires	52

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	4,404	2,295	1,229	2,098	2,679
Charges de gestion des placements	(2,855)	(2,395)	(1,394)	(2,259)	(0,898)
Revenus net des placements	1,549	(0,100)	0,165	(0,161)	1,781
Autres charges	(0,158)	(0,135)	(0,078)	(0,109)	(0,061)
Résultat d'exploitation (1)	1,391	(0,235)	0,243	(0,270)	1,720
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,366)	(0,027)	0,035	0,215	0,207
Sommes distribuables de l'exercice	1,026	(0,261)	0,207	(0,055)	1,927
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(7,847)	(16,444)	(2,037)	14,442	5,447
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,392	20,096	2,360	3,829	(1,588)
Frais de négociation	(1,650)	(1,299)	(0,701)	(0,530)	(0,588)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(8,105)	2,353	(0,378)	17,741	3,271
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(6,714)	2,118	(0,621)	17,471	4,991
Résultat non distribuable de l'exercice	(8,105)	2,353	(0,378)	17,741	3,271
Régularisation du résultat non distribuable	1,956	1,296	(1,838)	3,852	0,246
Sommes non distribuables de l'exercice	(6,148)	3,649	(2,216)	21,593	3,517
Valeur liquidative	122,823	127,946	124,558	126,981	105,444
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,28%	1,90%	1,11%	1,94%	0,87%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,11%	0,06%	0,09%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,82%	(0,21%)	(0,16%)	(0,05%)	1,87%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP CEA MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.

FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 978.332, un actif net de D : 930.431 et un déficit de D : 3.218 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « Amen Bank » et par « Tunisie Leasing » représentent, à la clôture de l'exercice, respectivement 13,08% et 10,70% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Par ailleurs, les liquidités et quasi liquidités représentent à la clôture de l'exercice 19,49% de l'actif total du fonds, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2014

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	<u>787 515</u>	<u>1 090 682</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		147 085	271 219
Obligations et valeurs assimilées		640 430	819 463
Placements monétaires et disponibilités		<u>190 665</u>	<u>276 114</u>
Placements monétaires	5	190 665	276 114
Disponibilités		-	-
Créances d'exploitation		<u>152</u>	<u>40</u>
TOTAL ACTIF		<u>978 332</u>	<u>1 366 836</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	4 632	6 189
Autres créditeurs divers	7	43 269	106
TOTAL PASSIF		<u>47 901</u>	<u>6 295</u>
ACTIF NET			
Capital	12	915 932	1 348 839
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		14 499	11 702
ACTIF NET		<u>930 431</u>	<u>1 360 541</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>978 332</u>	<u>1 366 836</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	33 568	43 776
Dividendes		2 972	10 427
Revenus des obligations et valeurs assimilées		30 596	33 349
Revenus des placements monétaires	9	2 128	3 237
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		35 696	47 013
Charges de gestion des placements	10	(19 408)	(31 910)
REVENU NET DES PLACEMENTS		16 288	15 103
Autres charges	11	(1 000)	(1 660)
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 288	13 443
Régularisation du résultat d'exploitation		(789)	(1 741)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		14 499	11 702
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		789	1 741
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(7 319)	(20 618)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(9 293)	44 334
Frais de négociation		(1 894)	(6 480)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(3 218)	30 679

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2013	<i>Année</i> 2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(3 218)	30 679
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	15 288	13 443
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 319)	(20 618)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(9 293)	44 334
Frais de négociation de titres	(1 894)	(6 480)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(426 892)	(775 695)
Souscriptions		
- Capital	477 416	4 112 241
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 804)	176 263
- Régularisation des sommes distribuables	5 757	11 432
Rachats		
- Capital	(899 572)	(4 859 569)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 143)	(202 889)
- Régularisation des sommes distribuables	(6 546)	(13 173)
VARIATION DEL' ACTIF NET	(430 110)	(745 016)
ACTIF NET		
En début de période	1 360 541	2 105 557
En fin de période	930 431	1 360 541
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	11 643	18 193
En fin de période	7 999	11 643
VALEUR LIQUIDATIVE	116,318	116,855
TAUX DE RENDEMENT	(0,46%)	0,97%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 14 août 2008 à l'initiative de la société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 Octobre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 787.515 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		182 537	147 085	15,81%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	182 537	147 085	15,81%
AETECH	928	5 568	5 335	0,57%
AIR LIQUIDE	29	8 316	7 829	0,84%
ASTREE	125	9 461	6 445	0,69%
ATTIJARI LEASING	480	20 438	11 995	1,29%
CITY CARS	732	8 015	8 011	0,86%
HANNIBAL LEASE	384	3 648	3 414	0,37%
MAGASIN GENERAL	395	13 202	11 507	1,24%
SAH	290	2 712	2 712	0,29%
LANDOR	1 500	11 250	11 058	1,19%
SOTEMAIL (NS)	17 277	43 193	43 193	4,64%
SOTRAPIL	1 122	22 878	10 401	1,12%
STAR	50	8 197	7 275	0,78%
TELNET HOLDING	3 124	25 659	17 910	1,92%

Obligations de sociétés & valeurs assimilées		624 910	640 430	68,83%
AIL 2010-1	200	8 000	8 249	0,89%
AMEN BANK 2010	1 500	119 985	121 725	13,08%
ATL 2009	500	10 000	10 291	1,11%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	71 428	74 279	7,98%
ATTIJARI LEAS SUB 09	250	25 000	26 028	2,80%
CHO COMPANY 2009	600	45 000	45 005	4,84%
CIL 2009/1	500	10 000	10 199	1,10%
CIL 2010/1	500	20 000	20 359	2,19%
ELW 2010	1 000	60 000	62 484	6,72%
HL 2009/2	400	8 000	8 095	0,87%
HL 2010-2	1 000	40 000	40 172	4,32%
HL 2010/1	600	24 000	24 544	2,64%
MEUBLATEX 2010 B	500	40 000	41 183	4,43%
STB 2008/2	300	22 500	23 516	2,53%
STB 2010-1	300	23 997	24 788	2,66%
TLG 2008-3	150	3 000	3 145	0,34%
TLG 2009-1	200	4 000	4 173	0,45%
TUN LEASING 2011-1	1 500	90 000	92 195	9,91%
TOTAL		807 447	787 515	84,64%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				80,50%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Plus (moins)</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>courus</u>	<u>values latentes</u>	<u>au 31</u>	<u>(moins)</u>
				<u>décembre</u>	<u>values</u>
					<u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	1 100 929	17 886	(28 133)	1 090 682	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	223 967			223 967	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(340 782)			(340 782)	(9 293)
Obligations	(176 667)			(176 667)	
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres			(7 319)	(7 319)	
Variation des intérêts courus sur obligations		(2 366)		(2 366)	
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	807 447	15 520	(35 452)	787 515	(9 293)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 190.665, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Dépôt à vue			
B.N.A, au taux de 2%		190 665	20,49%
TOTAL		190 665	20,49%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			19,49%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D : 4.632 contre D : 6.189 au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	3 369	4 501
Rémunération du dépositaire et distributeur	1 263	1 688
Total	<u>4 632</u>	<u>6 189</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CMF	77	106
Achats de titres à décaisser	43 192	-
Total	<u>43 269</u>	<u>106</u>

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 33.568 contre D : 43.776 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	Année 2013	Année 2012
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	2 972	10 427
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations	30 596	33 349
TOTAL	33 568	43 776

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 2.128 contre D : 3.237 au 31/12/2012, il englobe les intérêts sur les dépôts à vue et les placements à terme.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à D : 19.408 contre D : 31.910 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	14 115	23 207
Rémunération du dépositaire et distributeur	5 293	8 703
Total	<u>19 408</u>	<u>31 910</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 1.000 contre D : 1.660 au 31 décembre 2012 , et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CMF	996	1 639
Autres	4	21
Total	<u>1 000</u>	<u>1 660</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	1 348 839
Nombre de parts	11 643
Nombre de copropriétaires	64

Souscriptions réalisées

Montant	477 416
Nombre de parts émises	4 121
Nombre de copropriétaires nouveaux	5

Rachats effectués

Montant	(899 572)
Nombre de parts rachetées	(7 765)
Nombre de copropriétaires sortants	(37)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 319)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(9 293)
Régularisation des sommes non distribuables	(285)
Frais de négociation	(1 894)
Résultat incorporé à la V.L	11 702
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(3 662)

Capital au 31-12-2013

Montant	915 932
Nombre de parts	7 999
Nombre de copropriétaires	32

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	4,463	4,038	4,001	2,503	3,966
Charges de gestion des placements	(2,426)	(2,741)	(2,223)	(1,619)	(2,035)
Revenus net des placements	2,036	1,297	1,778	0,883	1,931
Autres charges	(0,125)	(0,143)	(0,116)	(0,083)	(0,105)
Résultat d'exploitation (1)	1,911	1,155	1,662	0,800	1,826
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,099)	(0,150)	(0,023)	0,254	0,413
Sommes distribuables de l'exercice	1,813	1,005	1,639	1,054	2,239
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0,915)	(1,771)	(6,946)	3,712	4,030
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1,162)	3,808	1,836	2,734	1,634
Frais de négociation	(0,237)	(0,557)	(0,299)	(0,184)	(0,438)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(2,314)	1,480	(5,409)	6,262	5,226
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(0,402)	2,635	(3,747)	7,061	7,052
Résultat non distribuable de l'exercice	(2,314)	1,480	(5,409)	6,262	5,226
Régularisation du résultat non distribuable	(0,036)	(1,365)	2,174	2,456	0,095
Sommes non distribuables de l'exercice	(2,349)	0,115	(3,235)	8,718	5,321
Valeur liquidative	116,318	116,855	115,734	117,331	107,559
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,08%	2,36%	1,91%	1,44%	1,96%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,12%	0,10%	0,07%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,55%	0,86%	1,41%	0,94%	2,16%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de D : 2.000 par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du fonds. En contre partie de ses prestations, la BNA perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

FCP INDICE MAXULA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 Mai 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 183.990, un actif net de D : 182.566 et un déficit de D : 10.131 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice, 30,60% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2014

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	<u>127 694</u>	<u>228 200</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		127 694	228 200
Placements monétaires et disponibilités		<u>56 296</u>	<u>134 954</u>
Placements monétaires	5	56 296	134 954
Créances d'exploitation		<u>-</u>	<u>22</u>
TOTAL ACTIF		<u>183 990</u>	<u>363 176</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	1 318	1 675
Autres créditeurs divers	7	106	113
TOTAL PASSIF		<u>1 424</u>	<u>1 788</u>
ACTIF NET			
Capital	12	181 794	361 308
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		772	80
ACTIF NET		<u>182 566</u>	<u>361 388</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>183 990</u>	<u>363 176</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> 2013	<i>Année</i> 2012
Revenus du portefeuille-titres	8	5 123	8 488
Dividendes		5 123	8 488
Revenus des placements monétaires	9	1 454	1 279
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 577	9 767
Charges de gestion des placements	10	(5 761)	(8 572)
REVENU NET DES PLACEMENTS		816	1 195
Autres charges	11	(241)	(438)
RESULTAT D'EXPLOITATION		575	757
Régularisation du résultat d'exploitation		197	(677)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		772	80
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(197)	677
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 913	(25 553)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(18 397)	9 929
Frais de négociation		(2 222)	(2 691)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(10 131)	(17 558)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2013	<i>Année</i> 2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(10 131)	(17 558)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	575	757
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	9 913	(25 553)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(18 397)	9 929
Frais de négociation de titres	(2 222)	(2 691)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(168 691)	(118 163)
Souscriptions		
- Capital	-	394 940
- Régularisation des sommes non distribuables	-	15 088
- Régularisation des sommes distribuables	-	350
Rachats		
- Capital	(169 758)	(503 527)
- Régularisation des sommes non distribuables	870	(23 987)
- Régularisation des sommes distribuables	197	(1 027)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(178 822)	(135 721)
ACTIF NET		
En début de période	361 388	497 109
En fin de période	182 566	361 388
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	4 095	5 244
En fin de période	2 171	4 095
VALEUR LIQUIDATIVE	84,093	88,251
TAUX DE RENDEMENT	(4,71%)	(6,90%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 15 octobre 2008 à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et « Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 23 Octobre 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 127.694 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		156 888	127 694	69,94%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>		156 888	127 694	69,94%
ADWYA	535	4 373	3 711	2,03%
AETECH	270	1 620	1 552	0,85%
ARTES	500	3 300	3 224	1,77%
ATB	1 277	7 894	5 252	2,88%
ATL	84	347	201	0,11%
ATTIJARI BANK	1 128	23 260	18 327	10,04%
B.N.A	1 825	21 117	14 182	7,77%
HANNIBAL LEASE	384	3 648	3 414	1,87%
MAGASIN GENERAL	220	7 564	6 409	3,51%
P.G.H	2 940	22 518	15 306	8,38%
S.A.H	40	374	374	0,20%
SFBT	1 265	16 386	16 816	9,21%
SOMOCER	2 116	7 114	5 796	3,17%
SOTUVER	916	6 691	6 049	3,31%
STAR	50	7 642	7 275	3,98%
T.P.R	1 535	7 864	6 541	3,58%
TUNISIE LEASING	400	9 422	8 400	4,60%
TUNIS RE	535	5 754	4 865	2,66%
TOTAL		156 888	127 694	69,94%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				69,40%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	267 307	(39 107)	228 200	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	270 255		270 255	
Cessions de l'exercice				
Actions	(380 674)		(380 674)	(18 397)
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres		9 913	9 913	
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	156 888	(29 194)	127 694	(18 397)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 56.296 et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif net
Dépôts à vue			
AMEN BANK (au taux 2%)	56 006	56 296	30,84%
TOTAL	56 006	56 296	30,84%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		30,60%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D : 1.318 contre D : 1.675 au 31 décembre 2012 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	751	1 084
Rémunération du dépositaire	567	591
Total	1 318	1 675

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 106 contre D : 113 au 31 décembre 2012 et englobe principalement la redevance du CMF.

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à D : 5.123 contre D : 8.488 au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	Année 2013	Année 2012
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	5 123	8 488
TOTAL	5 123	8 488

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à D : 1.454 contre D : 1.279 au 31/12/2012 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à D : 5.761 contre D : 8.572 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	3 398	6 207
Rémunération du dépositaire	2 363	2 360
Autres	-	5
Total	<u>5 761</u>	<u>8 572</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à D : 241 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 contre D : 438 au 31 décembre 2012 et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 12 : Capital

Capital au 31-12-2012

Montant	361 308
Nombre de parts	4 095
Nombre de copropriétaires	17

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(169 758)
Nombre de parts rachetées	(1 924)
Nombre de copropriétaires sortants	(4)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 913
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(18 397)
Régularisation des sommes non distribuables	908
Frais de négociation	(2 222)
Résultat incorporé à la V.L	80
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(38)

Capital au 31-12-2013

Montant	181 794
Nombre de parts	2 171
Nombre de copropriétaires	13

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

Données par part	2013	2012	2011	2010
Revenus des placements	3,029	2,385	1,282	1,628
Charges de gestion des placements	(2,654)	(2,093)	(1,076)	(1,209)
Revenus net des placements	0,376	0,292	0,206	0,419
Autres charges	(0,111)	(0,107)	(0,060)	(0,075)
Résultat d'exploitation (1)	0,265	0,185	0,146	0,344
Régularisation du résultat d'exploitation	0,091	0,165	0,144	0,011
Sommes distribuables de l'exercice	0,356	0,020	0,290	0,355
Variation des plus (ou moins) values potentielles	4,566	(6,240)	(8,236)	3,749
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(8,474)	2,425	(5,169)	2,600
Frais de négociation	(1,023)	(0,657)	(0,590)	(0,568)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(4,931)	(4,473)	(13,994)	5,781
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(4,667)	(4,288)	(13,849)	6,126
Résultat non distribuable de l'exercice	(4,931)	(4,473)	(13,994)	5,781
Régularisation du résultat non distribuable	0,418	(2,092)	(1,604)	3,968
Sommes non distribuables de l'exercice	(4,513)	(6,564)	(15,598)	9,749
Valeur liquidative	84,093	88,251	94,796	110,104
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements / actif net moyen	3,08%	2,29%	1,05%	1,15%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,12%	0,06%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,41%	0,02%	0,28%	0,34%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA INDICE" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.